

Suivi Temporel des Oiseaux Commun sur le territoire du ScoT Rives du Rhône



Bilan 2015



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
RHÔNE-ALPES

Suivi Temporel des Oiseaux Commun

Sur le territoire du ScoT Rives du Rhône

Année 2015

Ligue pour la Protection des Oiseaux Coordination Rhône-Alpes

32 rue Sainte-Hélène

69002 Lyon

Coordination technique et rédaction :

Aurélien SALESSE, LPO Rhône



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
RHÔNE

SOMMAIRE

1. Introduction	1
2. Le programme STOC EPS, un réseau à différentes échelles	1
2.1. Le programme national :	1
2.2. Le programme régional :	2
2.3. Les programmes départementaux et locaux :	2
3. Méthodologie :	2
3.1. Choix des carrés :	2
3.2. Méthodologie d'analyse	3
3.3. Objectifs de l'étude et choix du protocole	3
3.3.1. Résultats recherchés :	3
3.3.2. Intérêts et limites du protocole STOC-EPS :	4
4. Le SCOT Rives du Rhône – Milieux et contexte socio-économique	
5	
5. Résultats	6
5.1. Résultats généraux.....	6
5.1.1. Abondance :	6
5.1.2. Richesse spécifique :	7
5.2. Situation par carré :	9

6. Analyse des résultats par cortèges.....	22
6.1. Situation par carré :	39
6.2. Comparaison avec les résultats issus des échelles régionale et nationale 41	
7. Conclusion	42
8. Annexes	43

1. Introduction

Le territoire des Rives du Rhône concerne 5 départements (Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Rhône) et englobe une grande diversité de milieux naturels à des altitudes très différentes ainsi que des pratiques agricoles variées (élevage, grande culture, arboriculture, maraîchage, vigne,...).

Si le Schéma de Cohérence Territoriale (Scot) des Rives du Rhône définit les orientations d'aménagement et de développement du territoire à long terme, il fixe également des objectifs en matière de protection de l'environnement. Le Scot doit à ce titre développer des indicateurs lui permettant d'évaluer l'impact du projet sur l'environnement.

Afin de répondre à ce second point, et plus particulièrement en ce qui concerne le volet biodiversité, le réseau LPO en Rhône-Alpes a proposé en 2011 la mise en place de l'outil STOC-EPS afin de mesurer, via l'évolution des populations d'oiseaux, les évolutions du territoire sur le long terme.

2. Le programme STOC EPS, un réseau à différentes échelles

2.1. Le programme national :

Créé en 1989 par le Museum National d'Histoire Naturelle (MNHN), le programme STOC-EPS a été relancé en 2001, avec plus de 2000 carrés suivis permettant d'obtenir un jeu de données suffisant pour analyser la dynamique des populations de 175 espèces d'oiseaux communs (le MNHN a défini une liste d'espèces communes à nos régions, il existe plus de 300 espèces d'oiseaux nicheurs en France). Le protocole a alors été modernisé avec un tirage aléatoire des carrés, pour garantir leur représentativité en ce qui concerne les milieux étudiés et les espèces recensées.

Le bilan 2009 du programme STOC-EPS montre que la France a perdu 25 % des effectifs des espèces agricoles. On observe la même tendance à la baisse pour les espèces du bâti et dans une moindre mesure, une diminution de 12 % des espèces forestières. L'analyse des tendances de ces espèces indicatrices permet de mettre en lumière des facteurs agissant sur l'évolution de ces espèces comme la modification des paysages agricoles, la fragmentation et la destruction d'habitats ou bien à une échelle plus importante, le changement climatique.

Les carrés STOC-EPS de 2x2 kilomètres, tirés au sort, qui composent le réseau national sont réalisés par des bénévoles ou par des salariés dans le cadre de programmes régionaux ou départementaux.

2.2. Le programme régional :

En Rhône-Alpes, jusqu'en 2007, le réseau régional était constitué de 112 carrés aléatoires dont le suivi était réalisé par des ornithologues bénévoles. Mal répartis au sein de la région, les carrés suivis étaient concentrés dans les départements du Rhône, de la Drôme et de l'Isère.

En 2008, 64 carrés aléatoires et 32 sites forcés se sont ajoutés à ceux déjà existants, permettant une meilleure couverture géographique de la région avec pas moins de 221 carrés suivis.

En 2011, après 9 années de suivis, la LPO Rhône-Alpes (ex-CORA FS) a publié un premier bilan 2001-2009 présentant l'évolution de 64 espèces. Ce travail présente, pour chaque espèce, une courbe de tendance au niveau européen, national et régional. Les espèces liées au milieu bâti et les espèces généralistes étaient en augmentation. En revanche, les espèces liées aux milieux forestiers et agricoles restaient stables.

2.3. Les programmes départementaux et locaux :

Le programme sur le SCOT Rives du Rhône s'insère dans cette logique de mise en place d'un observatoire de la biodiversité. Le suivi 2011-2015 a été réalisé sur 10 sites financés dans le cadre du SCOT et d'un 11^{ème} financé par l'observatoire régional. Ces carrés sont répartis dans les départements de la Loire, de l'Isère, de la Drôme et du Rhône, ils ont été suivis par des salariés des LPO Loire, Drôme et Rhône, et l'association de Nature Vivante.

Suite à l'extension du périmètre du Syndicat Mixte des Rives du Rhône en 2013, 3 nouveaux carrés ont été suivis dans la Drôme et l'Ardèche en 2014 et 2015. Les résultats issus de ces 3 carrés ne sont pas pris en compte dans le bilan 2011-2015.

3. Méthodologie :

3.1. Choix des carrés :

Chaque coordinateur régional ou départemental fournit au Museum National d'Histoire Naturelle (MNHN) une liste des communes où des observateurs souhaitent contribuer au suivi. Chacun d'eux se voit alors confier un carré de 2x2 km tiré aléatoirement dans un périmètre de 10 kilomètres autour du centre de la commune.

Au sein même de ce carré, l'observateur répartit 10 points d'écoute de manière à échantillonner l'ensemble des habitats présents dans le carré et en respectant une distance d'au moins 300 mètres entre chaque point.

Deux passages sont à réaliser au cours de la période de nidification, le premier au tout début de la saison de reproduction (entre le 1 avril et le 8 mai) pour recenser les espèces précoces, et le second entre le 9 mai et le 15 juin pour les nicheurs plus tardifs (en respectant un intervalle de 4 à 6 semaines entre chaque passage). D'une année sur l'autre chaque passage doit être effectué aux mêmes dates (à quelques jours près).

Sur chaque point, pendant 5 minutes, l'observateur note l'ensemble des oiseaux qu'il entend ou voit, posés ou en vol. Toutes les espèces sont prises en compte et l'effectif est également noté (l'objectif étant d'obtenir l'abondance de chaque espèce).

3.2. Méthodologie d'analyse

Afin de tirer des tendances d'évolution d'effectifs, un certain seuil de quantité de données doit être récolté sur une échelle temporelle et spatiale.

Ainsi, les premières tendances d'évolutions ne sont perceptibles qu'à partir de 5 années de suivi et deviennent réellement significatives qu'à partir de 10 ans. En effet, pour la plupart des espèces, on observe des variations interannuelles pouvant fausser les interprétations faites sur un pas de temps trop réduit.

A l'échelle de l'espèce, les tendances d'évolution, pour être significatives, doivent être calculées à partir d'un échantillon important. Plus le nombre de carrés suivis est important, plus les résultats sont fiables.

Le CRBPO (Centre de Recherche sur la Biologie des Populations d'Oiseaux) a défini trois cortèges d'espèces considérées comme indicatrices d'un type de milieu (agricoles, bâtis ou forestiers) et un groupe dit « généralistes » occupant tous types de milieux.

Les calculs sont réalisés avec le logiciel TRIM, utilisé couramment pour l'analyse de ce type de données.

3.3. Objectifs de l'étude et choix du protocole

3.3.1. Résultats recherchés :

L'objectif d'un suivi STOC EPS est essentiellement de dégager des tendances d'évolution de l'abondance d'espèces communes. A partir de cela et en classant ces espèces en cortèges (forestier, agricoles, bâti, généraliste), il est possible d'obtenir des tendances d'évolution propres à chaque milieu.

Ensuite, en fonction de l'occupation du sol sur le carré (prairies/cultures, boisements feuillus/résineux, ...) et de la présence de certaines espèces, il est possible d'identifier des tendances propres à un type d'agriculture, de milieu forestier, de milieu bâti. Par exemple, au sein du cortège agricole, l'évolution pourra être différente entre les milieux prairiaux, les grandes cultures ou les zones d'arboriculture.

L'objectif de l'étude sur le territoire du SCOT des Rives du Rhône est de connaître les tendances globales par cortège mais aussi d'identifier les disparités entre les différents secteurs/milieus du territoire.

3.3.2. Intérêts et limites du protocole STOC-EPS :

Le principal avantage d'un suivi STOC EPS réside dans son économie de temps et de moyen. A raison de deux matinées de terrain par an et par carré, il est possible d'obtenir un observatoire des oiseaux communs sur un territoire.

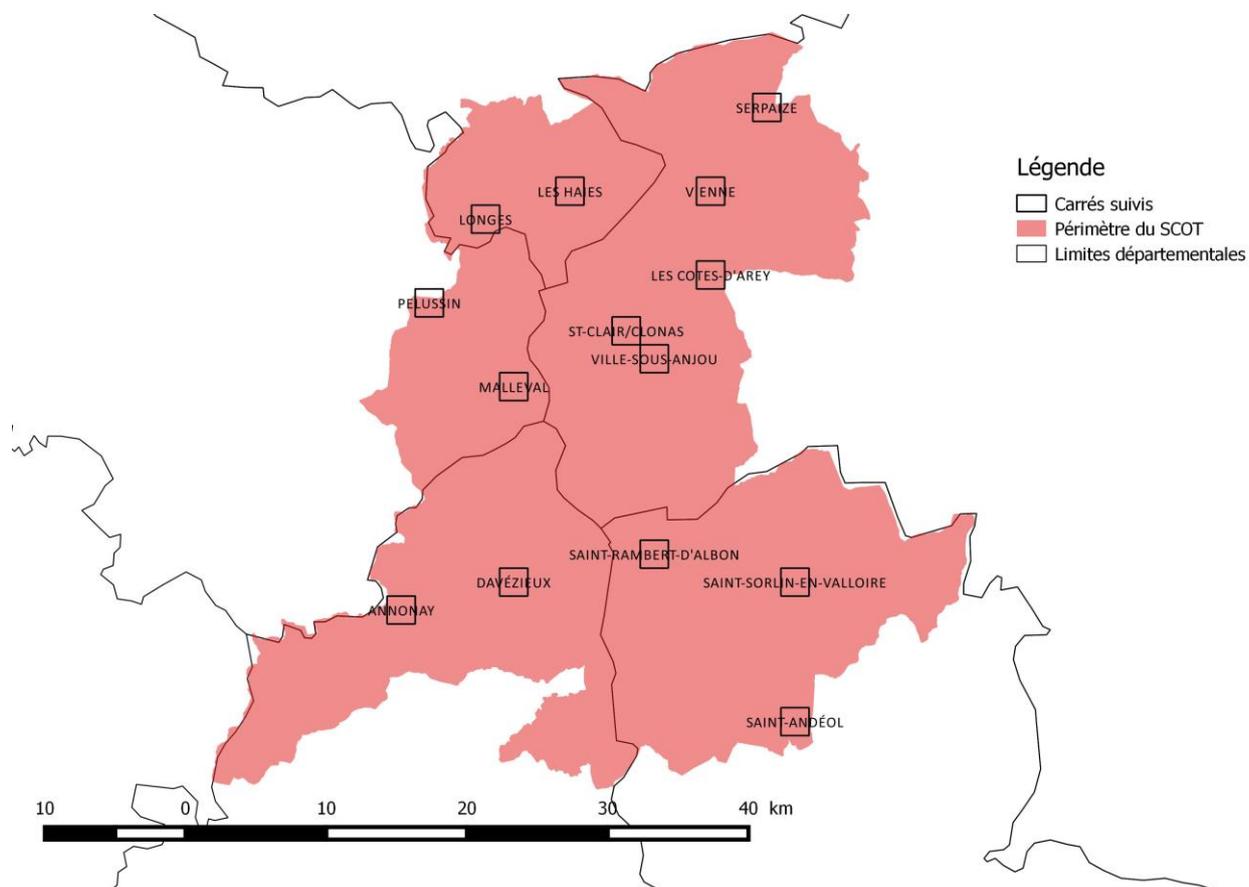
De plus, ce protocole existant à l'échelle nationale, d'autres suivis existent à des échelles différentes (Communautés urbaines, Départements, Régions) et des comparaisons entre les tendances observées sont donc possibles.

En revanche, les inconvénients de ce suivi sont doubles.

Le premier est géographique, ce suivi se basant sur la prospection d'un territoire par échantillonnage, il faut que le nombre de carrés soit assez important pour que les résultats soient statistiquement valables. Dans le cas du SCOT Rives du Rhône, le suivi actuel (11 carrés depuis 5 ans) peut être considéré comme étant la limite basse du nombre de carrés nécessaires pour obtenir des résultats pertinents.

Le second est temporel, en effet, pour que les tendances dégagées soient pertinentes, un pas de temps de 5 ans minimum est essentiel afin d'avoir le recul nécessaire pour lisser les accidents ponctuels comme une année particulièrement mauvaise pour la reproduction, et plus le pas de temps étudié sera long, plus les résultats seront fiables.

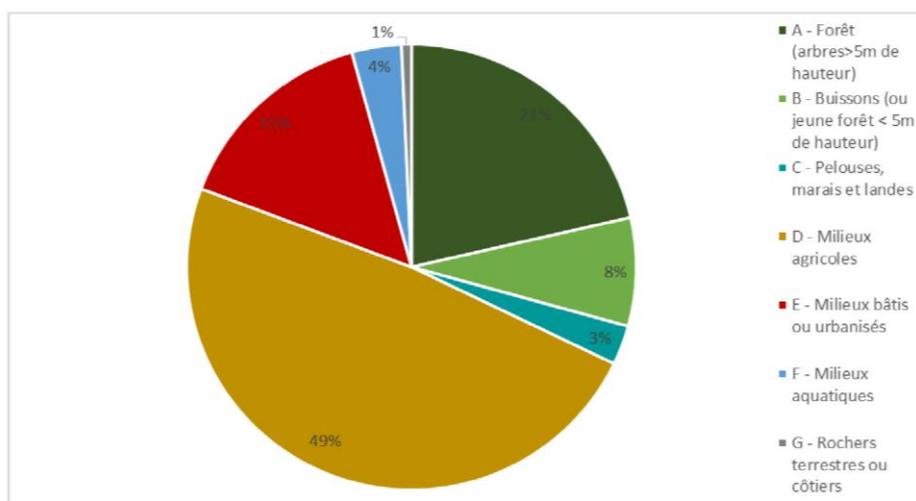
4. Le SCOT Rives du Rhône – Milieux et contexte socio-économique



11 carrés sont prospectés depuis 2011 et 3 depuis seulement 2014. Il s'agit des deux carrés ardéchois et du carré de Saint-Andéol dans la Drôme.

Le choix de l'emplacement des carrés s'est fait de façon à obtenir une couverture la plus homogène possible du territoire du SCOT et des milieux qui le composent. Ainsi, les 140 points d'écoute du réseau couvrent une large gamme de milieux, représentative de ce que l'on peut trouver sur le territoire. La moitié des points d'écoute sont réalisés en milieux agricoles, près d'un tiers en milieux forestier et moins d'un cinquième en milieu urbain ou bâti.

Nature des milieux couverts par les carrés STOC

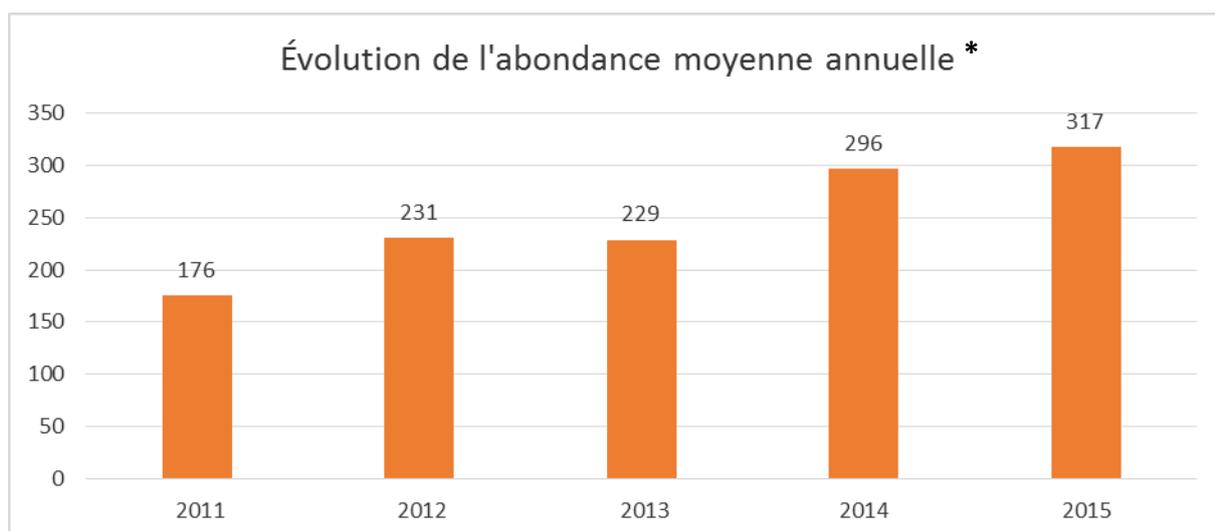


5. Résultats

Les résultats ne tiennent compte que des 11 carrés STOC suivis de 2011 à 2015. Les résultats issus du suivi des trois carrés suivis depuis 2014 ne sont pas intégrés à la présente analyse.

5.1. Résultats généraux

5.1.1. Abondance :



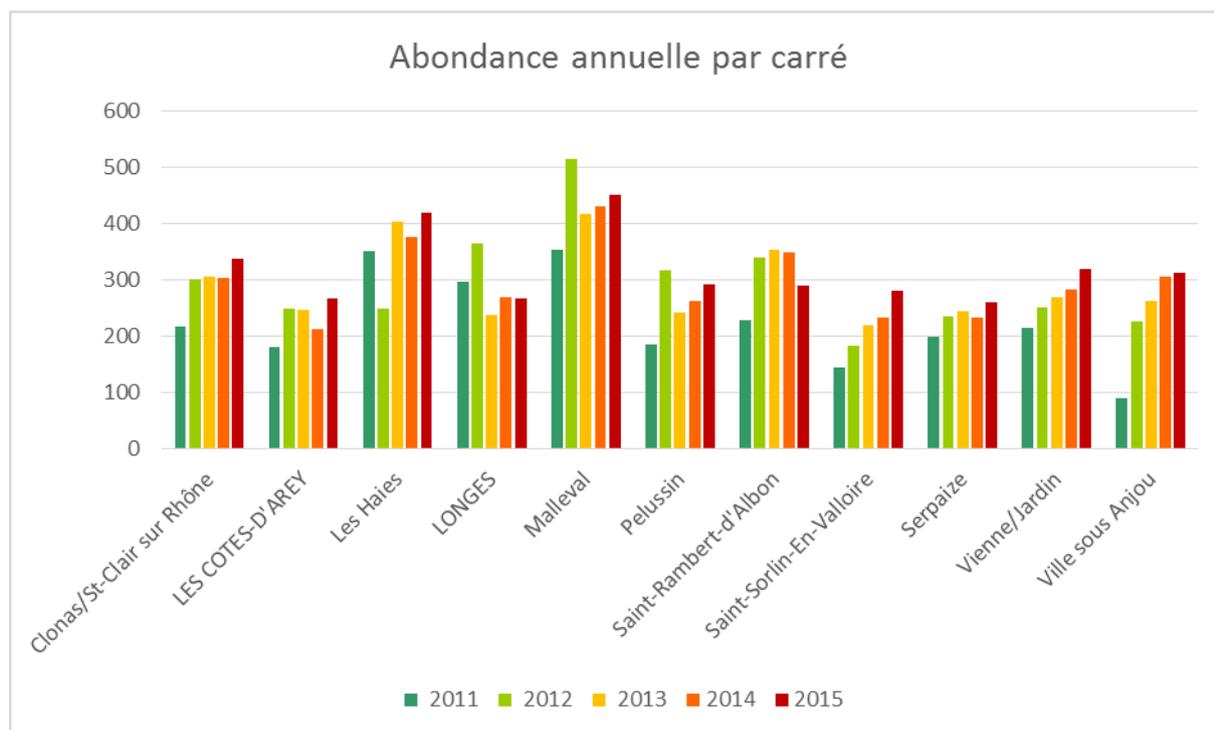
L'abondance moyenne par carré est encore en hausse, l'année 2015 a donc été la plus riche en effectifs d'oiseaux observés au cours du suivi. Cette tendance est valable pour la plupart des carrés qui voient la valeur de l'abondance plus forte en 2015 qu'au cours des 5 années de suivi.

* nombre moyen d'oiseaux contactés annuellement toutes espèces confondues sur l'ensemble des carrés

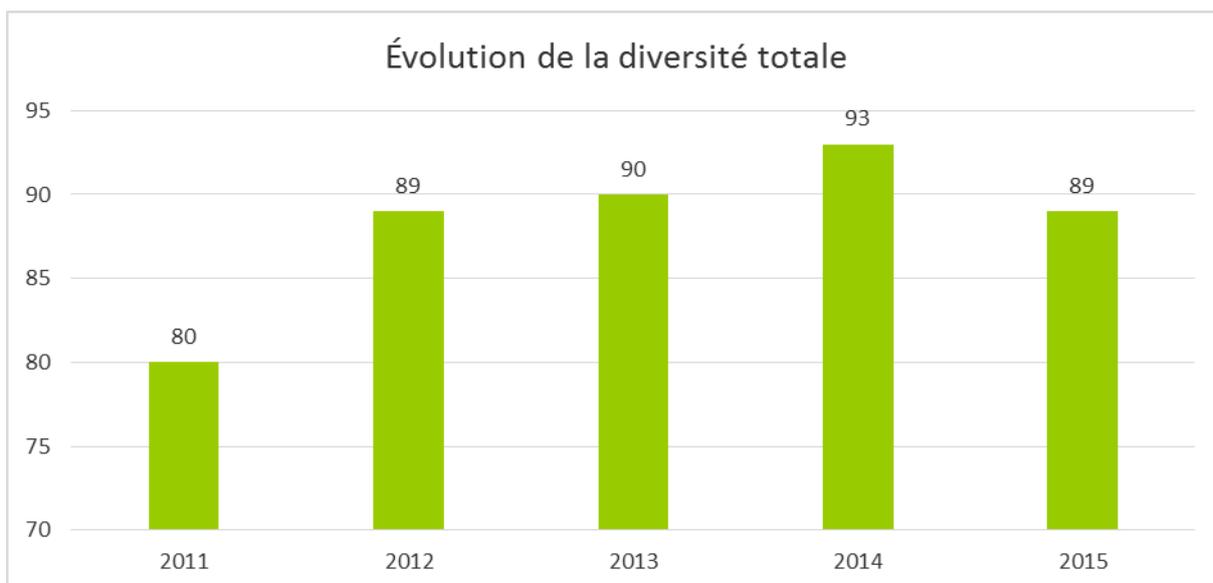
Une abondance plus forte pourrait indiquer deux choses. D'abord, il peut s'agir d'un succès de reproduction plus important avec un nombre de couples reproducteurs et de jeunes à l'envol plus grands.

Ensuite, ce chiffre peut aussi être dû à des prospections plus efficaces des carrés au fur et à mesure des années. En effet, avec le temps, une meilleure connaissance du milieu permet à l'observateur de mieux suivre chaque point et repérer plus facilement les espèces attendues mais aussi celles qui sortent de l'ordinaire. Cette cause serait plus probable, compte tenu de l'augmentation régulière de cette valeur.

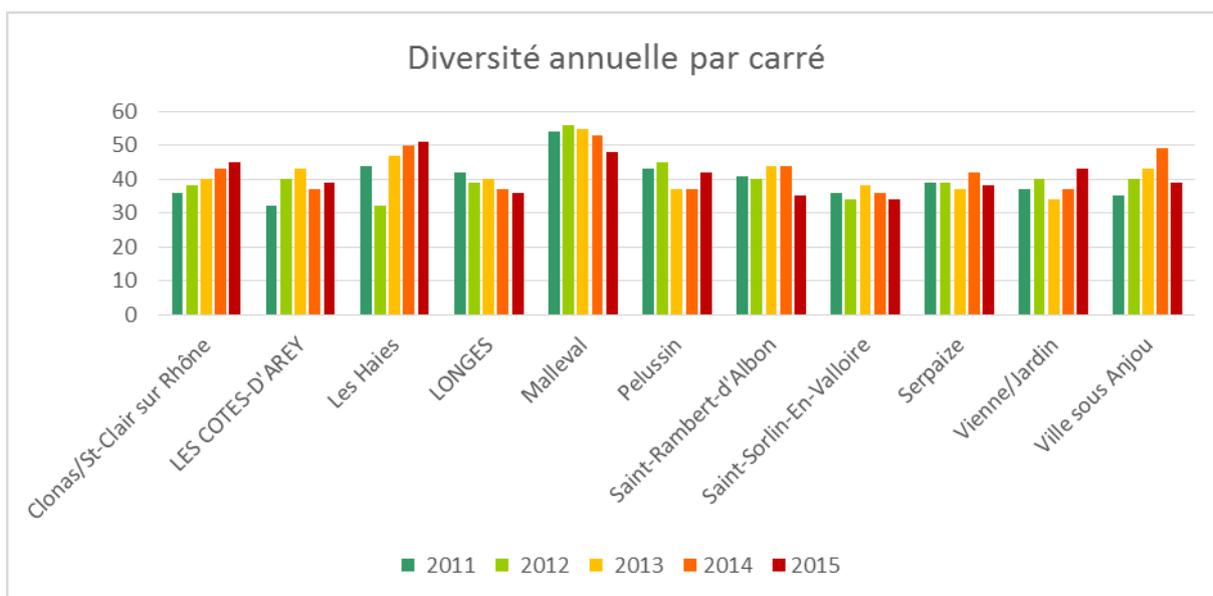
La situation par carré montre que certains d'entre eux subissent une baisse d'abondance en 2013 (Longes, Pélussin). Ceci peut s'expliquer par l'hiver tardif et le printemps froid qui ont eu lieu cette saison-là. Ces conditions météorologiques ont influé sur les dates et le succès de reproduction des oiseaux qui non seulement ont niché plus tard mais aussi avec moins de succès.



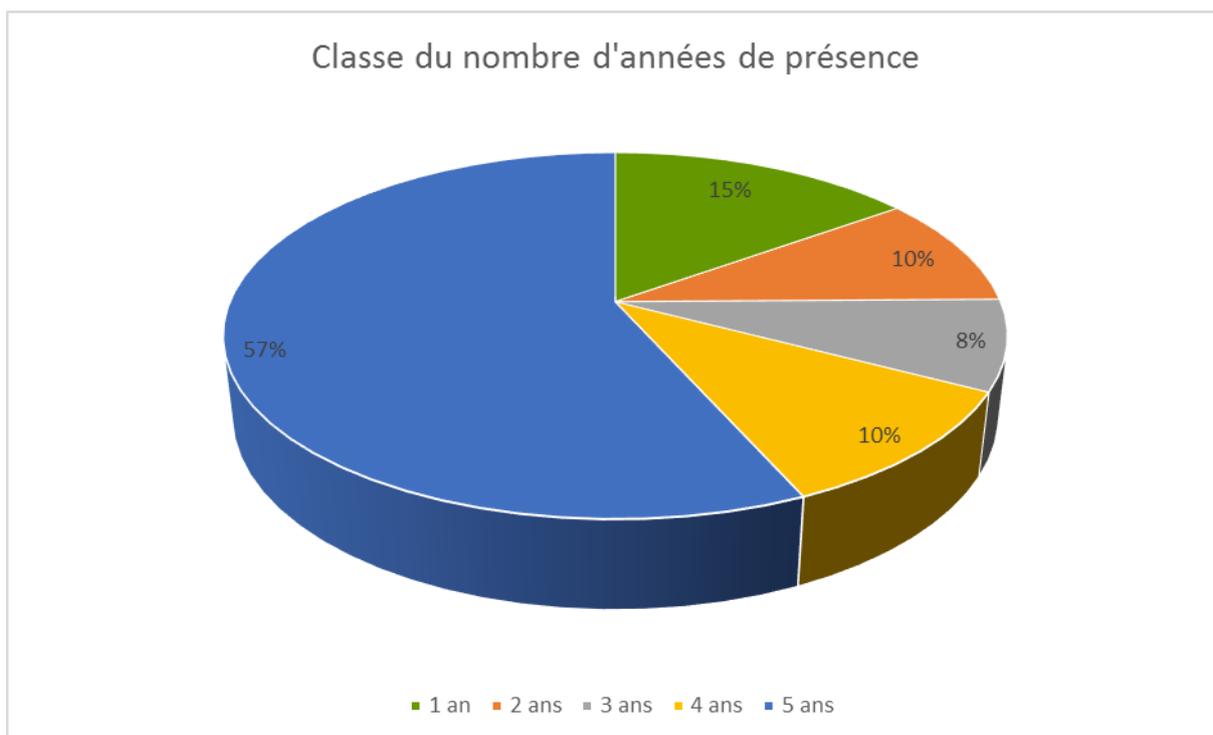
5.1.2. Richesse spécifique :



L'année 2015 a été une année moyenne en termes de diversité, avec 89 espèces observées sur les 113 contactées en 5 ans.



Si on répartit les espèces en fonction du nombre d'années au cours desquelles elles ont été contactées, on obtient le graphique ci-dessous.



Si les trois quarts des espèces ont été contactées pendant plus de la moitié du programme, il s'agit surtout d'espèces communes, avec néanmoins quelques migrateurs comme la Locustelle tachetée qui a fréquenté les mêmes sites en halte migratoire plusieurs années de suite.

Le quart restant est constitué d'espèces migratrices (Faucon Kobez, Tarin des aulnes, Courlis corlieu) ou nicheuses rares, discrètes ou cantonnées à des milieux particuliers (Œdicnème criard, Grosbec casse-noyaux, Bruant des roseaux).



Œdicnème criard



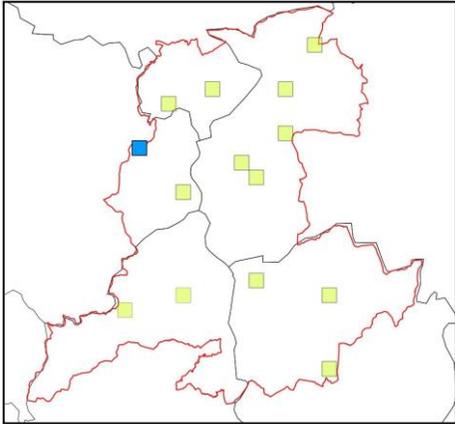
Grosbec casse-noyaux



Bruant des roseaux

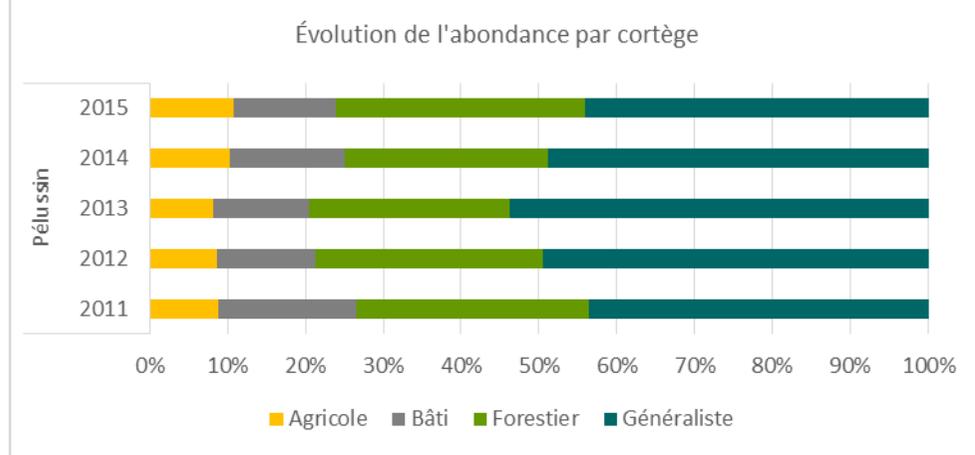
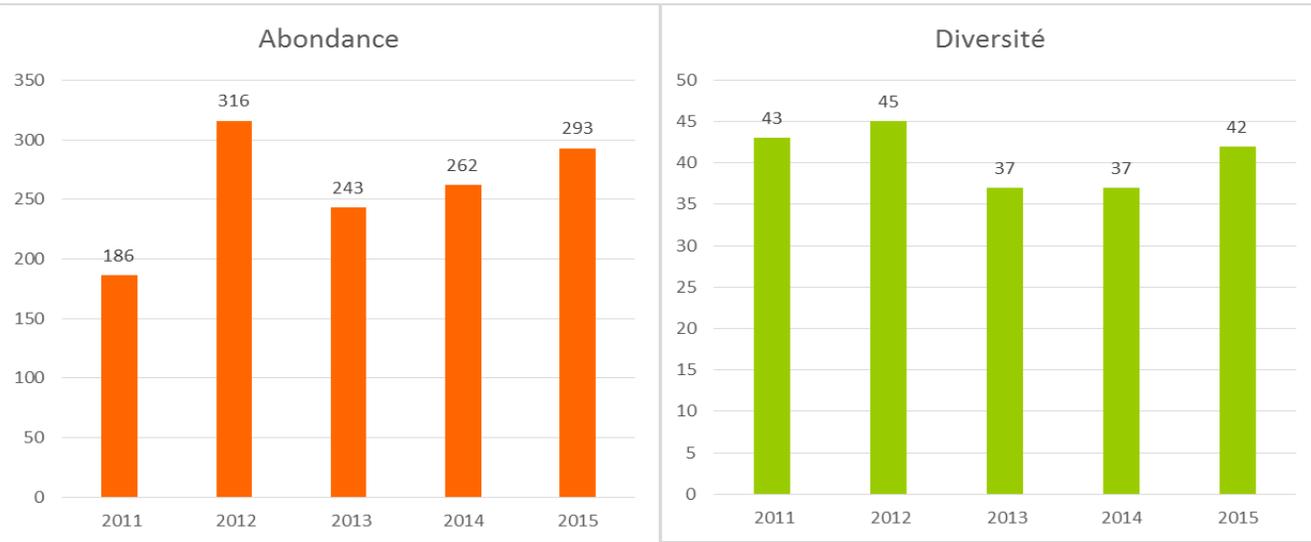
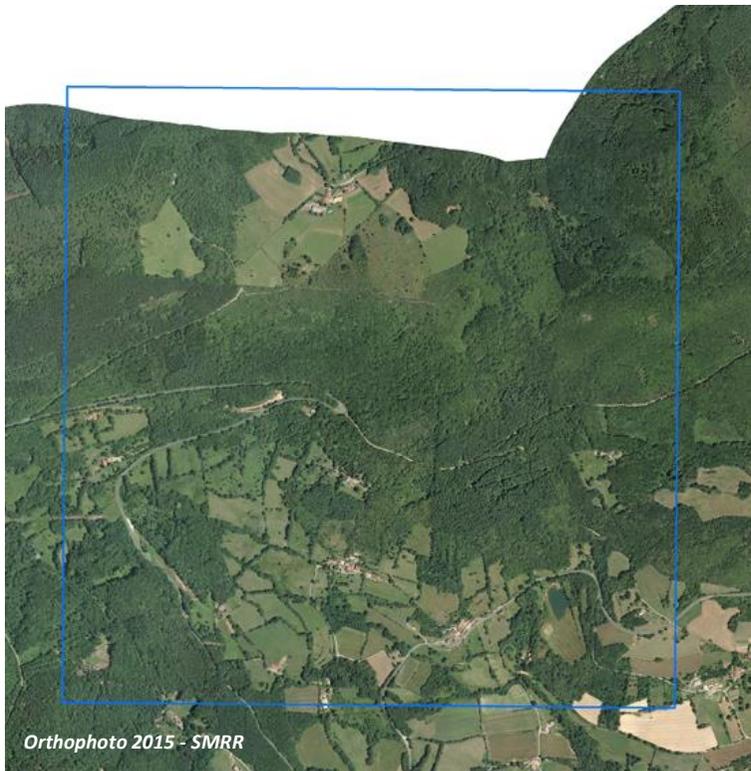
5.2. Situation par carré :

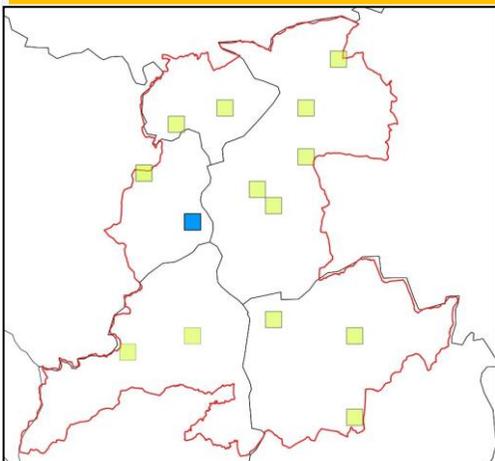
Sur les cinq années de suivi, les carrés de Malleval et des Haies apparaissent comme les plus riches que ce soit en terme d'abondance (nombre d'oiseaux observés) que de diversité. Bien qu'enregistrant une baisse significative en 2015, le carré de Saint-Rambert d'Albon présente également une diversité et une abondance d'espèces supérieures aux autres carrés.



DESCRIPTION DU SITE

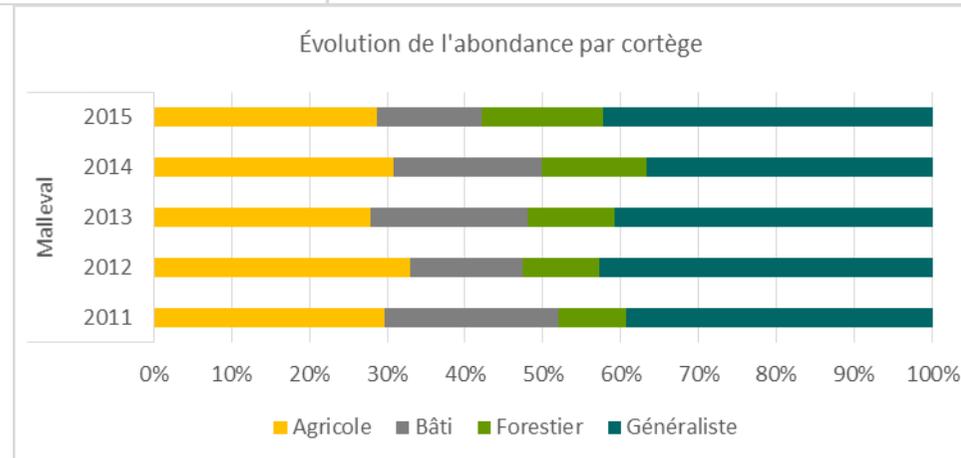
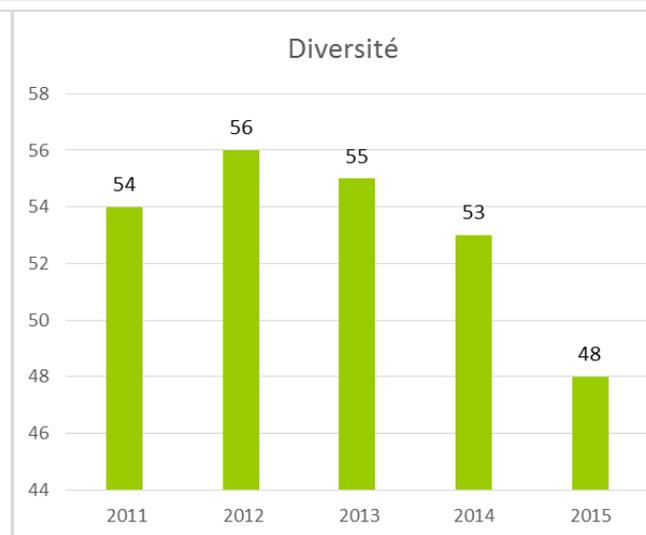
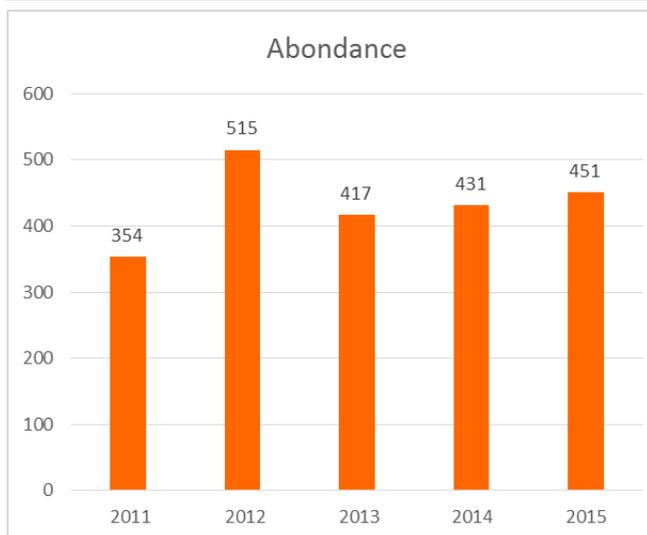
Le carré de Pélussin-Pavezin est situé à l'étage collinéen correspondant à la frange est des monts du Pilat donnant sur la vallée du Rhône. Le relief est assez prononcé car l'altitude s'étage de 550 m au sud à 950 m à l'est correspondant au Crêt de Montivert. La forêt est l'habitat dominant. Le hêtre est l'essence majoritaire avec tout de même des plantations de résineux et de jeunes chênaies sur le versant sud. Des zones de pâturages extensifs et trois hameaux sont présents au sud-est et au nord-ouest du carré. Un secteur de lande à genêt purgatif est présent sur la crête située au centre du carré.

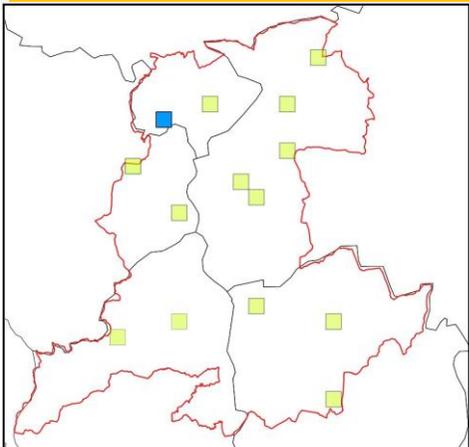




DESCRIPTION DU SITE

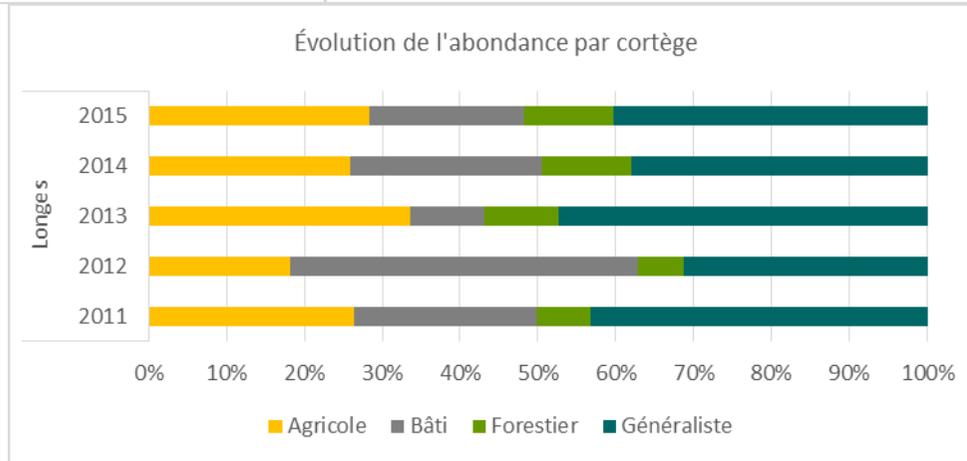
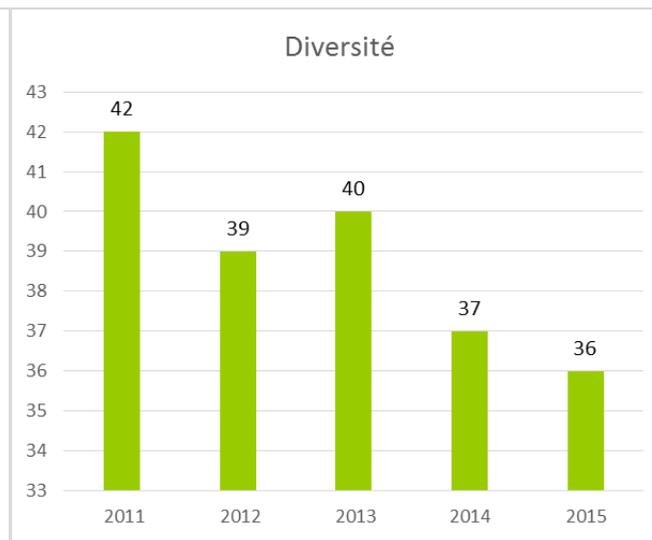
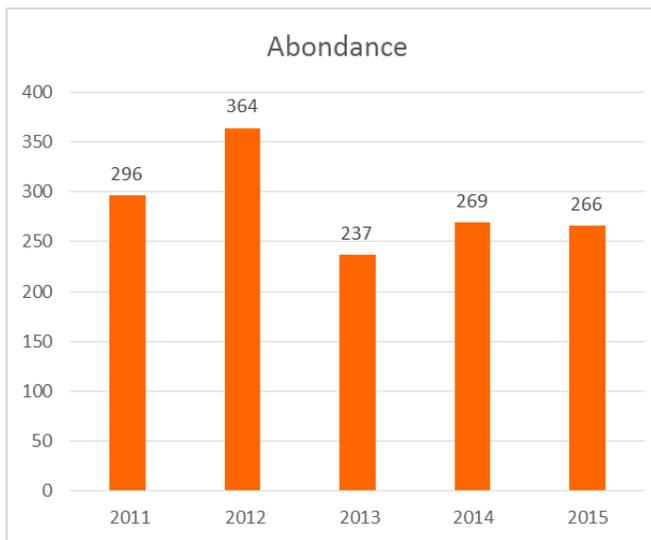
Le carré de Bessey - Malleval est situé sur le plateau pélussinois et s'étage entre 200 et 350m d'altitude. L'habitat y est regroupé en hameaux au sein desquels le bâti traditionnel est encore bien présent. L'agriculture et notamment l'arboriculture et la viticulture couvrent d'importantes surfaces. Cultures de céréales à paille, prairies artificielles ou naturelles se partagent le reste des surfaces cultivées. Quelques ruisseaux entaillent le plateau (ravins rhodaniens) et constituent les principaux espaces boisés. Le chêne pubescent y est dominant là où le robinier n'a pas été implanté. Quelques rares landes à genêts et pelouses sèches sont présentes près des affleurements rocheux, sur les ruptures de pentes en bordure du plateau.





DESCRIPTION DU SITE

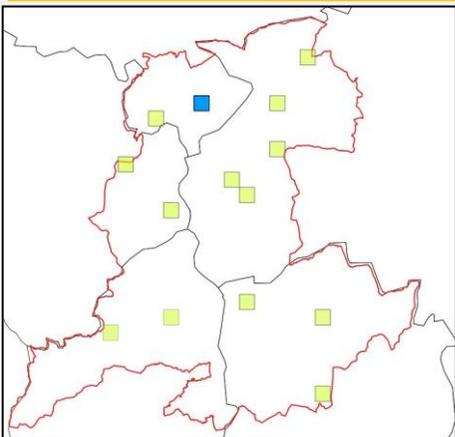
Le carré de Longes est caractérisé par des milieux à dominante agricole. Ces milieux alternent prairies et cultures en proportion égale. Ce sont généralement des milieux ouverts avec assez peu de haies, soit des conditions propices à des espèces comme le Bruant proyer ou la Caille des blés. Les milieux boisés sont représentés par des boisements de feuillus sur les hauteurs mais ceux-ci sont relativement jeunes et peu riches. On trouve enfin du bâti ancien dans le village de Longes et plusieurs hameaux. De plus, l'amplitude de l'altitude est forte sur ce carré puisque celle-ci s'échelonne entre 350 et 740 m.



PILAT

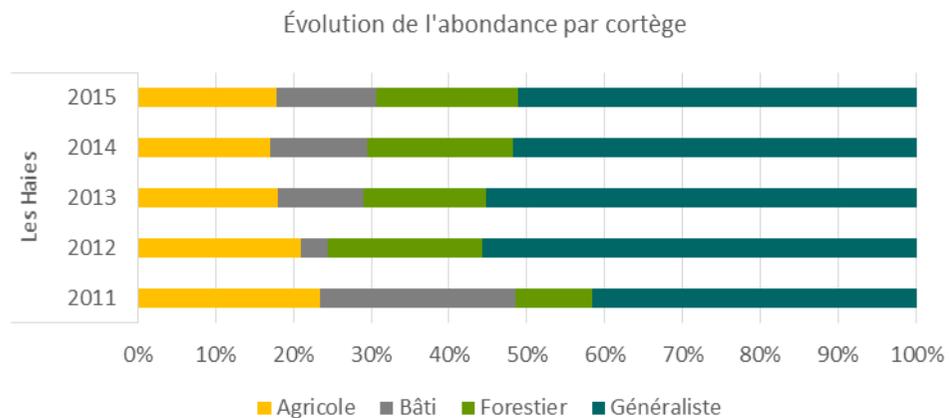
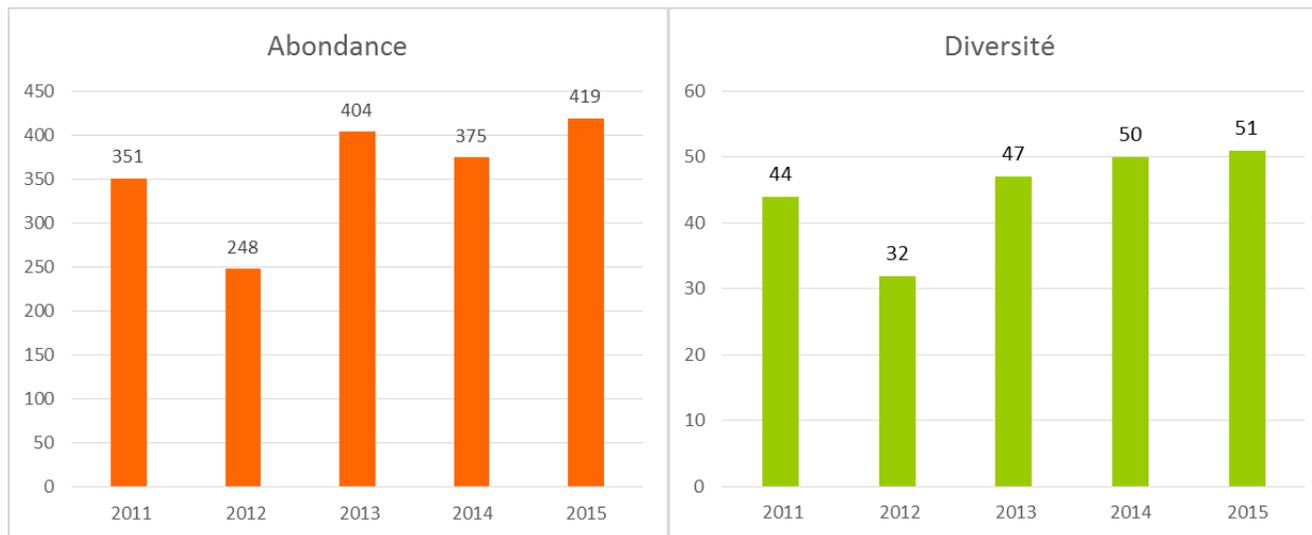
69 - RHÔNE

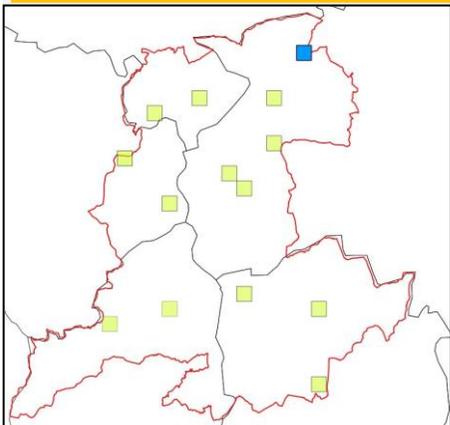
LES HAIES



DESCRIPTION DU SITE

Le carré des Haies couvre une partie du plateau du nord des monts du Pilat, sur les communes d'Ampuis, les Haies, et Tupin-et-Semons. Ce secteur est assez fortement vallonné, avec une altitude comprise entre 330 et 480 m environ. Le milieu dominant est la forêt qui recouvre la plupart des zones de pente. Ces boisements sont composés de peuplements mixtes, avec une dominance de chênes, de châtaigniers, parsemés de quelques pins sylvestres, et bordés par endroit de friches et de landes. Les milieux agricoles sont également présents, comprenant des parcelles de prairies bordées de haies, ainsi que des zones de grandes cultures céréalières et de vignobles. Les zones concernées par le bâti sont assez restreintes. Elles sont limitées à quelques hameaux et fermes isolées, alternant bâti rural traditionnel et zones résidentielles récentes.



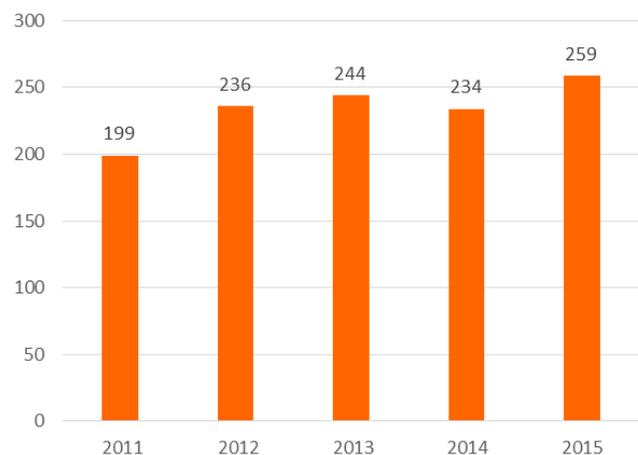


DESCRIPTION DU SITE

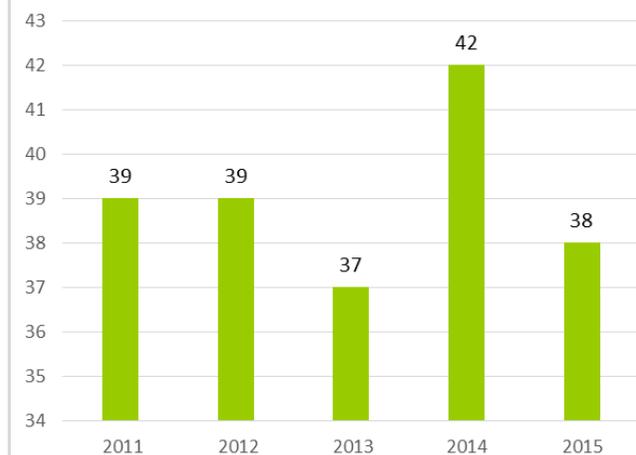
Ce carré centré sur le village de Serpaize se situe dans un secteur de plateau avec des altitudes variant de 215 à 310 mètres. Le quart sud-est est dominé par les espaces urbanisés de Serpaize avec le centre-bourg et des lotissements présentant des surfaces de jardin souvent limitées. Au nord-est du carré se trouvent les cuves d'un dépôt pétrolier. L'agriculture est l'activité dominante du secteur avec une polyculture sur des surfaces moyennes avec assez peu de haies. Quelques élevages bovins permettent le maintien de prairies permanentes. Le secteur est drainé par un réseau de ruisseaux, souvent temporaires et à l'origine de combes. Ces dernières présentent un couvert boisé souvent monospécifique avec le Robinier faux-acacia.



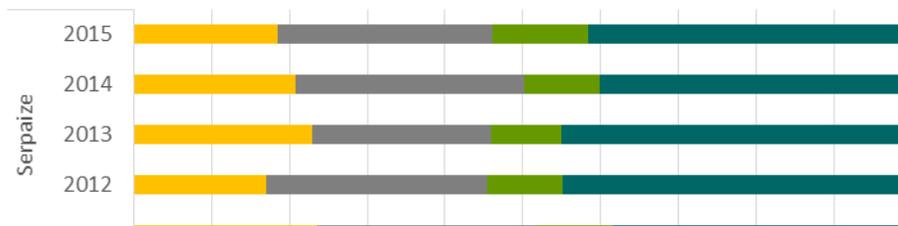
Abondance



Diversité



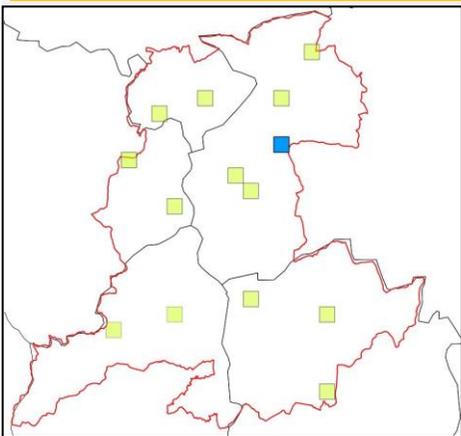
Évolution de l'abondance par cortège



BALMES VIENNOISES

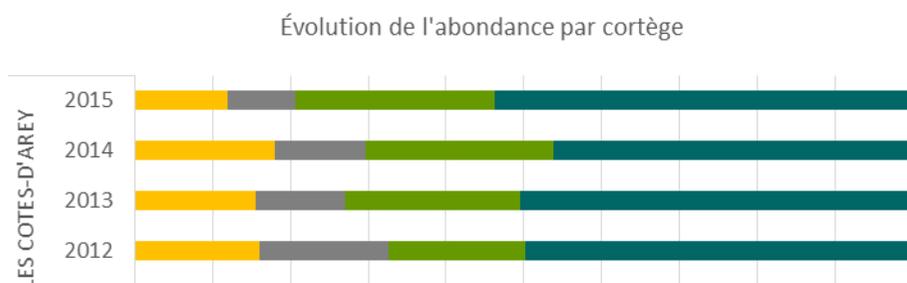
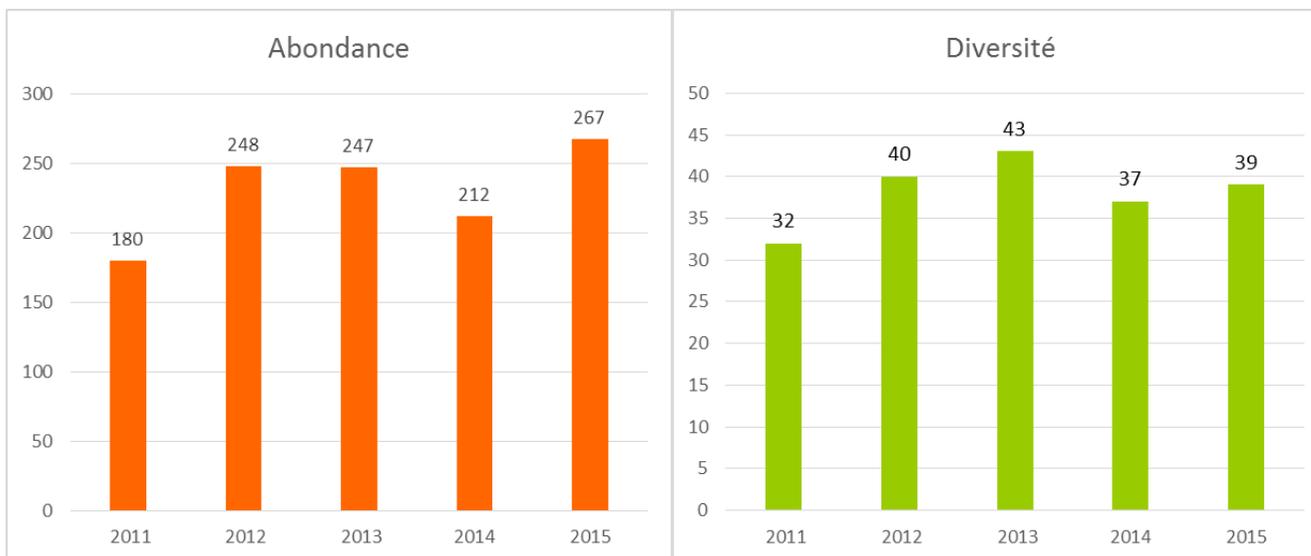
38 - ISERE

LES CÔTES D'AREY



DESCRIPTION DU SITE

Le carré des Côtes d'Arez couvre un secteur des balmes viennois avec des vallons largement boisés sur des altitudes variant de 290 à 410 mètres. Les forêts composées de Châtaignier, de Charme, de Chêne et de Robinier faux-acacia sont assez uniformes et traitées en taillis à courte rotation. Les espaces agricoles constituent des polycultures élevages avec des surfaces équivalentes entre les prairies et les cultures. L'habitat est limité à quelques corps de fermes et maisons individuelles.

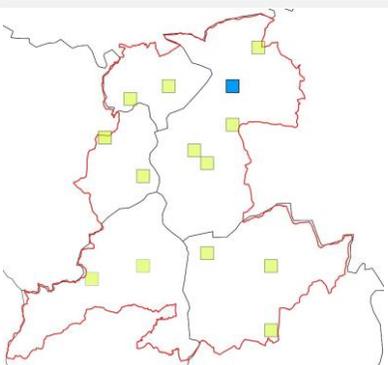


Orthophoto 2015 - SMRR

BALMES VIENNOISES

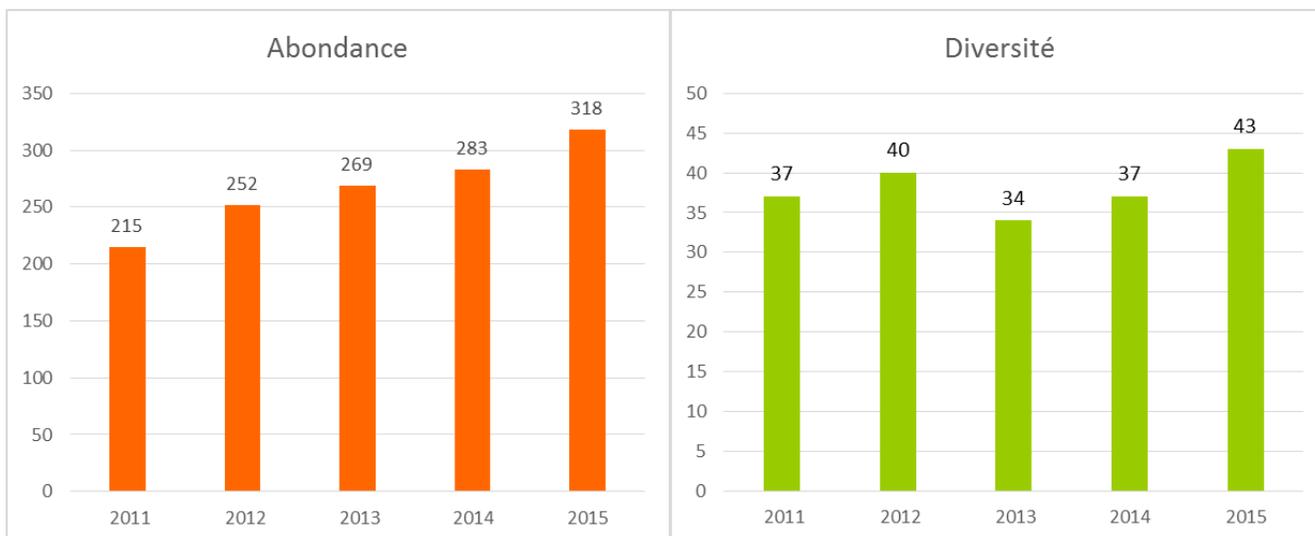
38 - ISERE

VIENNE/JARDIN



DESCRIPTION DU SITE

Ce carré de Vienne/Jardin se place dans un secteur vallonné entre 180 et 310 m d'altitude. Largement urbanisé, les secteurs de Bérardier et Malissol constituent des quartiers denses avec peu d'espaces naturels alors que les lotissements périphériques possèdent des jardins plus ou moins grands et avec des grands arbres. Une petite zone d'activités couvre le tiers nord-est du carré. Le réseau routier est très développé et fréquenté. La forêt est bien présente sur les espaces de pente et au nord au niveau du bois de Combaudon (forêt communale). Les essences dominantes sont le Châtaignier, le Charme, le Chêne et le Robinier faux-acacia. L'agriculture se limite à quelques parcelles cultivées, des vergers et quelques prairies. Des ruisseaux et rivières évoluent au sud avant de se jeter dans la rivière de la Gère. Un petit étang dédié à la pêche se trouve au sud-est.



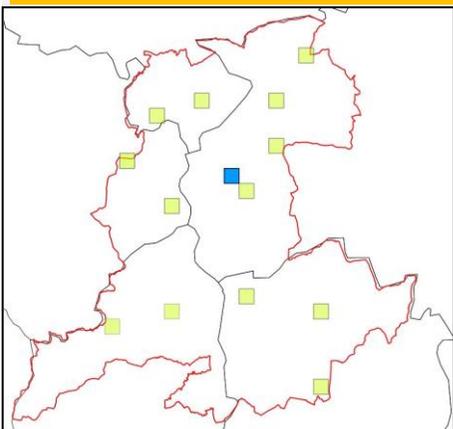
Évolution de l'abondance par cortège

Orthophoto 2015 - SMRR

BALMES VIENNOISES

38 - ISERE

CLONAS SUR VAREZE / ST-CLAIR SUR RHÔNE

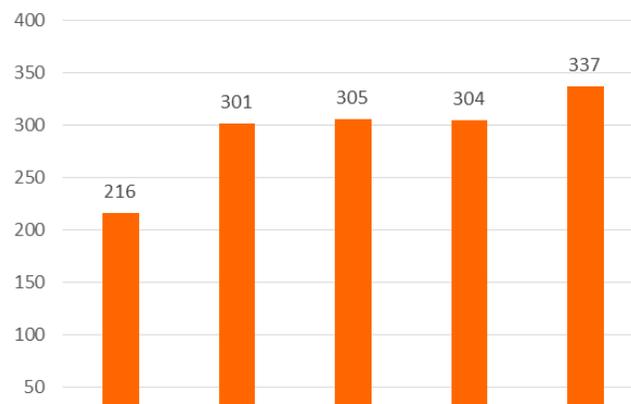


DESCRIPTION DU SITE

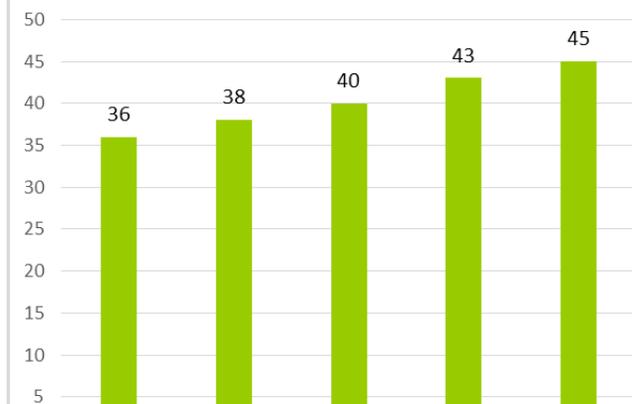
Le carré de St Clair du Rhône et de Clonas est caractérisé par la vallée de la Varèze au sud et un secteur de plateau sur la partie nord-est, le tout variant de 150 à 210 mètres d'altitude. Les espaces urbanisés concernent la moitié de la surface du carré avec des lotissements, des zones d'activités, des équipements sportifs et un camping en bord de Varèze. Au nord, le cours d'eau du Saluant présente une petite ripisylve et des plantations de Peupliers. La Varèze possède un lit divaguant laissant de vastes plages entourées d'une forêt alluviale de grand intérêt bien que concernée par de nombreuses peupleraies. De petits étangs sont présents mais sans grand intérêt pour l'avifaune. Un bois dominé par le Chêne occupe le coteau suivant la vallée de la Varèze. L'agriculture concerne des vergers sur le plateau, des espaces cultivés dans la plaine ainsi que de prairies souvent pâturées par des chevaux dans la vallée de la Varèze.



Abondance



Diversité

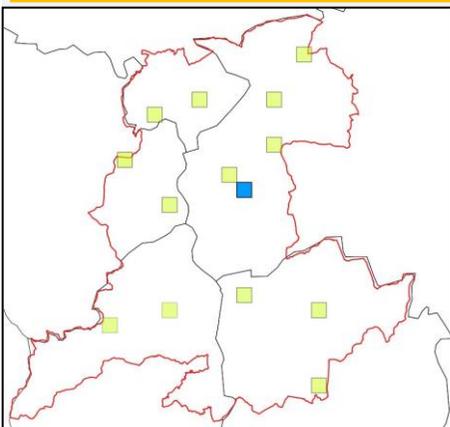


Orthophoto 2015 - SMRR

BALMES VIENNOISES

38 - ISERE

VILLE SOUS ANJOU



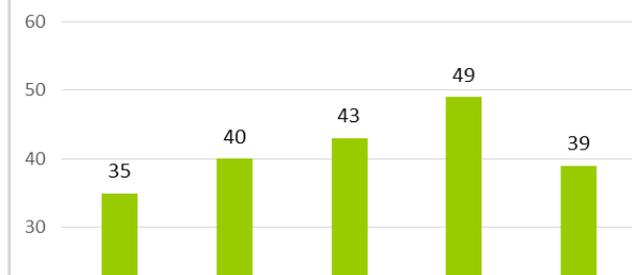
DESCRIPTION DU SITE

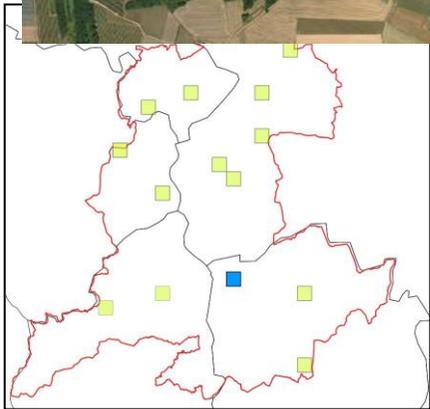
Le carré de Ville sous Anjou se place sur le plateau de Louze, dédié à l'agriculture et aux vergers. La vallée de la Sanne entaille le plateau sur la partie sud. L'altitude varie de 210 à 260 mètres. Comme la Varèze, le cours d'eau de la Sanne présente un lit divaguant régulièrement et présente des espaces de plages. La forêt alluviale est limitée avec une présence importante des peupleraies. L'agriculture est l'activité dominante avec des grandes cultures sur la partie nord et d'importantes surfaces de vergers (pommiers) et de serres (fraisiers). Ces vergers sont irrigués et abrités sous des filets anti-grêle. Très peu de haies ont été maintenues. Quelques lotissements sont présents ainsi que des exploitations agricoles. Il s'agit d'un secteur ancien de présence du Busard cendré. La zone humide du Lac (ou flaqué d'Assieu) constitue une ancienne doline glaciaire et fait l'objet d'actions de préservation et de gestion par les associations de protection de la nature.

Abondance



Diversité



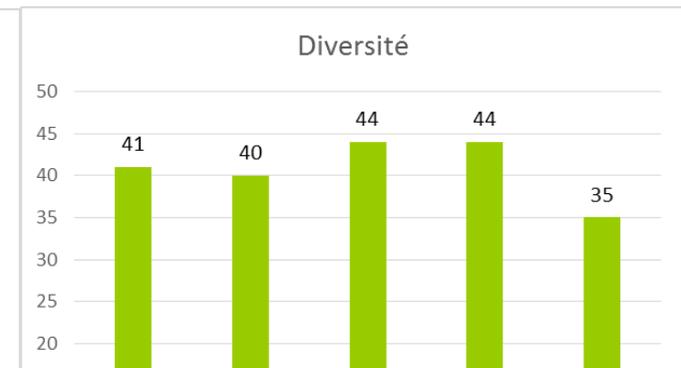
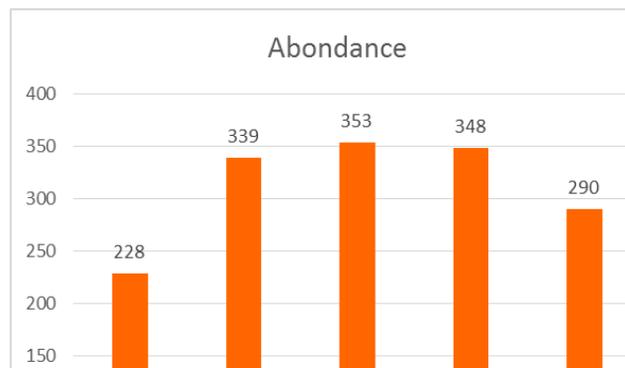


26 - DROME

SAINT RAMBERT D'ALBON

DESCRIPTION DU SITE

Le carré de Saint-Rambert-D'albon est caractérisé par des milieux agricoles avec une polyculture sur de petits parcelles (céréales, vigne, fruitiers, tomates, fraises, colza, légumineuses, friches...), avec présence de sol nu. Ce type d'habitat varié permet la cohabitation du Bruant ortolan, du Pipit rousseline, de la Chevêche d'Athéna, du Bruant proyer ou encore de l'Œdicnème criard. Le paysage est également marqué par la présence d'arbres isolés, de quelques haies, des cabanons et des habitations isolées. Un quartier résidentiel occupe un des angles du carré. Le terrain est plat (situé à environ 160 mètres d'altitude).

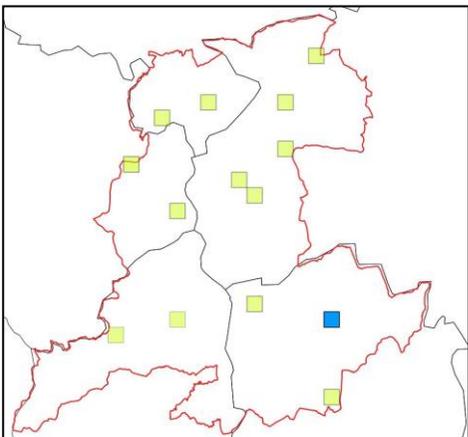


Orthophoto 2015 - SMRR

VALLOIRE / GALAURE

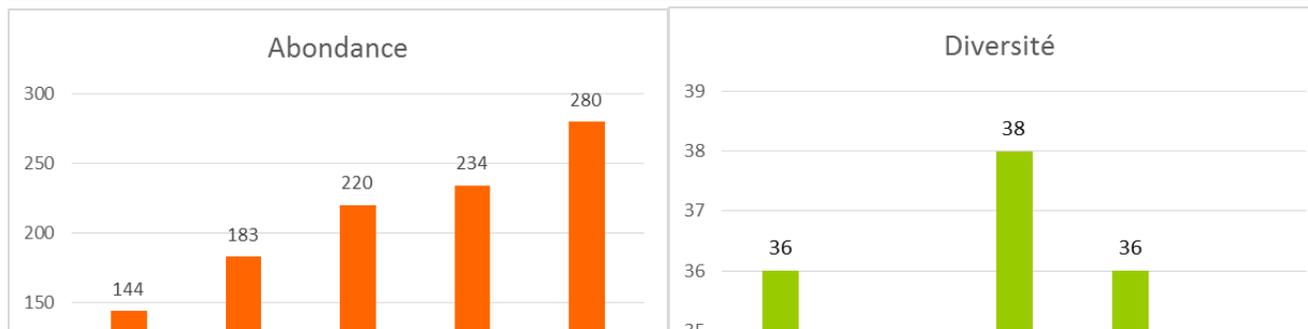
26 - DROME

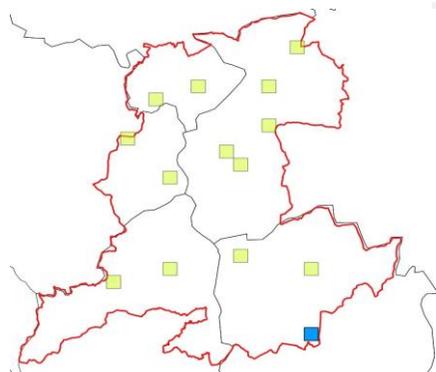
SAINT SORLIN EN VALLOIRE



DESCRIPTION DU SITE

Le carré de Saint-Sorlin-en-Valloire est situé dans un secteur vallonné entre 300 et 400 mètres d'altitude traversé par le Bancel. Les secteurs forestiers sont un peu moins présents que les milieux agricoles. Les forêts plutôt jeunes sont composées majoritairement de châtaigniers et de chênes. Le secteur est marqué par la présence de corps de ferme. Les zones de pâturages sont peu nombreuses et alternent avec la culture de céréales. Les démarcations entre les parcelles sont faibles et les haies sont la plupart du temps absentes.

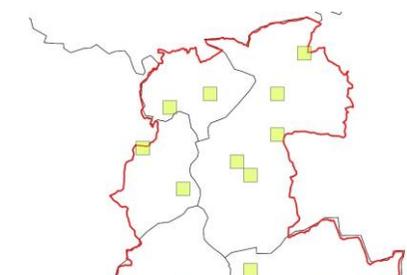




VALOIRE / GALAURE	26 - DROME	SAINTE ANDEOL	SUIVI DEPUIS 2014
-------------------	------------	---------------	-------------------

DESCRIPTION DU SITE

Le carré de Saint-Andéol est situé sur un secteur vallonné. L'altitude varie de 250 à 350 mètres environ. Le secteur présente des versants humides composés de jeunes forêts de chênes et de châtaigniers. Des secteurs ouverts exposés au sud sont beaucoup plus secs et hébergent notamment l'Alouette lulu. Les milieux agricoles sont représentés par la polyculture et l'élevage. Les haies y sont peu présentes.



BASSIN D'ANNONAY	07 - ARDECHE	DAVEZIEUX	SUIVI DEPUIS 2014
------------------	--------------	-----------	-------------------

DESCRIPTION DU SITE

Le carré de Toissieu (commune d'Annonay) est très vallonné et traversé par de nombreux ruisseaux temporaires. Sur les pentes, des landes à genêts sont présentes avec parfois quelques affleurements rocheux et accueillent la Fauvette mélanocéphale, l'Engoulevent d'Europe et le Busard cendré. Les milieux forestiers sont bien présents,

6. Analyse des résultats par cortèges

Les analyses suivantes ont été réalisées sur les 11 carrés suivis de puis 2011, en revanche, **les trois carrés intégrés au suivi en 2014 n'ont pas été pris en compte.**

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES :

Ces analyses se concentrent sur des espèces communes prédéfinies réparties en quatre groupes (agricole, forestier, urbain, généraliste) et cherchent à obtenir des tendances d'évolution des effectifs sur la période 2011-2015.

Les variations sont significatives si les intervalles de confiance (valeurs entre parenthèses) autour de la valeur principale confirment la tendance de cette dernière (cf. graphique page suivante).

Une tendance sera non significative si ces intervalles ne permettent pas de confirmer la valeur principale. Ainsi une espèce avec une valeur principale en augmentation pourra aussi bien être en augmentation ou en régression.

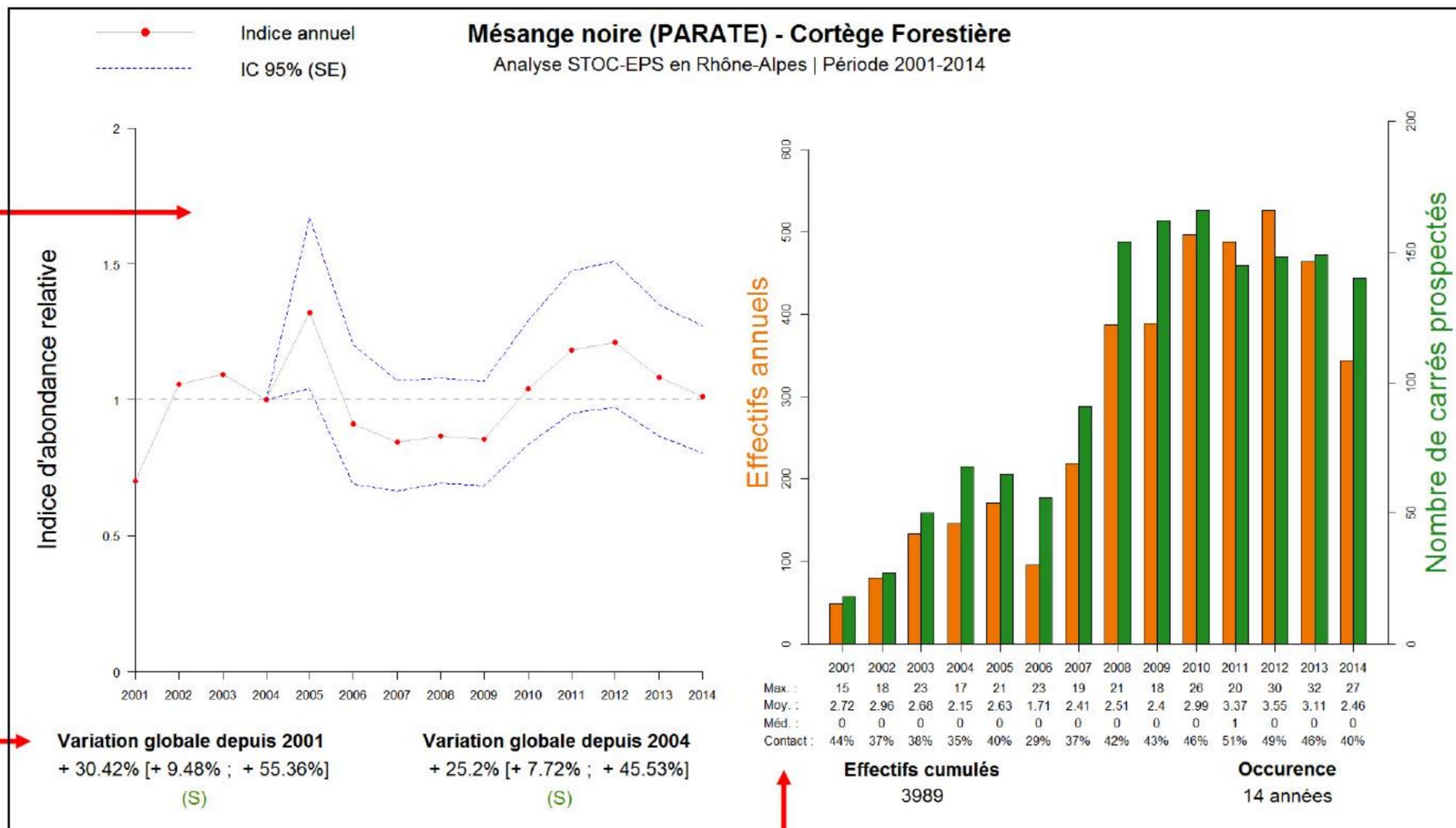
Enfin, les effectifs cumulés permettent de relativiser les tendances observées. Des effectifs plus importants apporteront une solidité plus grande aux résultats obtenus alors que ceux-ci seront plus fragiles avec des effectifs cumulés faibles.

Sur 91 espèces analysées, il n'y a que 14 espèces qui présentent des tendances significatives à l'échelle du SCOT sur les 5 années de suivi. Sur les 4 groupes étudiés, seuls 3 cortèges présentent des espèces avec des tendances significatives : généralistes, forestiers, bâtis. Aucune espèce agricole ne présente de tendance significative sur la période 2011-2015.

Il est très important de garder en tête que les résultats présentés ci-après sont encore très fragiles et à prendre avec prudence, compte tenu du recul peu important (5 ans). Ils seront à préciser et confirmer sur le plus long terme.

Le graphique ci-dessous détaille les informations contenues dans les graphiques présentant les tendances d'évolution de l'abondance présents dans les paragraphes suivants.

Indices annuels d'abondance relative indiqués par le modèle « effet année »



Variations globales sur la période d'étude indiquées par le modèle « linéaire »
Variation (%) [IC - ; IC +]

Max : Effectif maximal recensé sur un carré
Moy. : Effectif moyen sur l'ensemble des carrés prospectés
Méd. : Effectif médian sur l'ensemble des carrés prospectés
Contact : Pourcentage de carrés où l'espèce a été contactée

ESPECES FORESTIERES

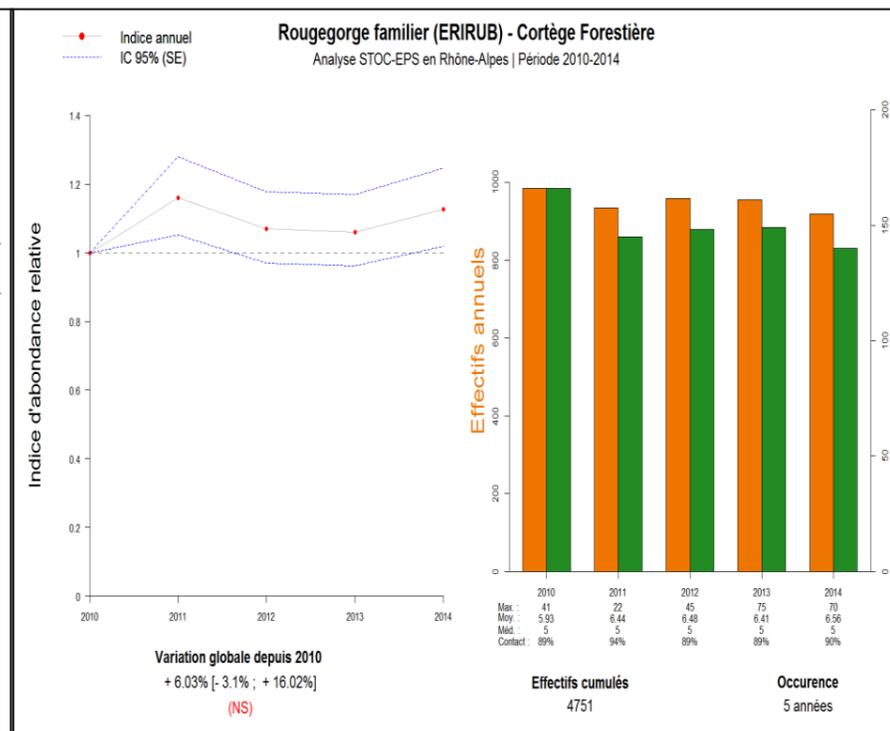
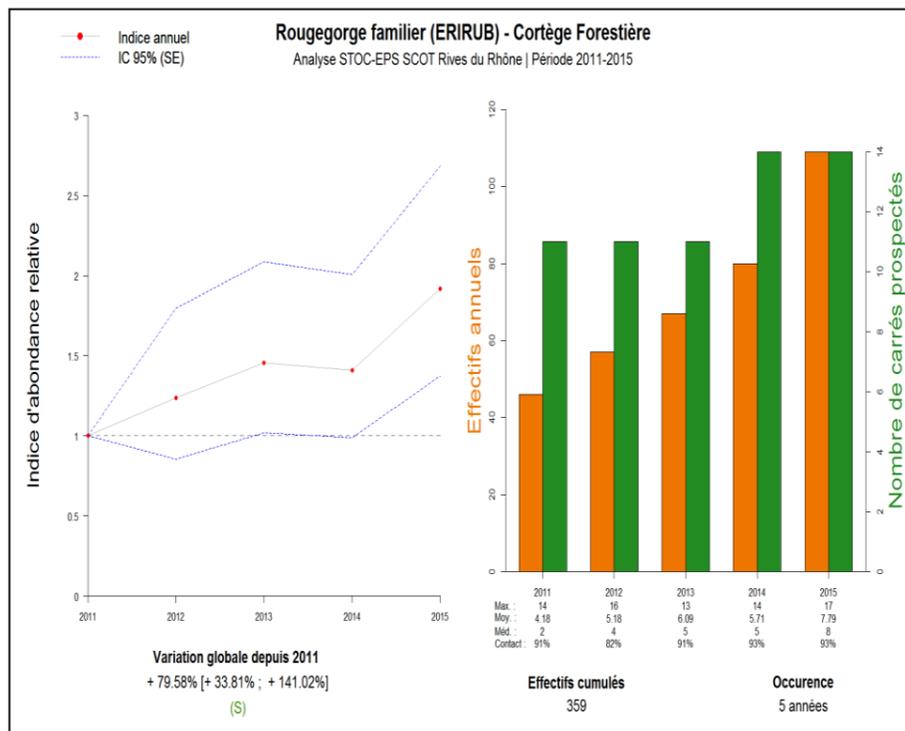
Espèces étudiées
Rougegorge familier
Mésange noire
Mésange huppée
Mésange nonnette
Pouillot de Bonelli
Pouillot véloce
Bouvreuil pivoine
Roitelet à triple bandeau
Roitelet huppé
Sittelle torchepot
Troglodyte mignon
Grive musicienne
Grimpereau des bois
Pic noir
Mésange boréale

Espèces à tendances significatives		
Espèce	variation	Effectifs cumulés
Rougegorge familier	+79,58% [+141,02% ; +33,81%]	359
Troglodyte mignon	+42,84% [+78,21% ; +14,49%]	396
Sittelle torchepot	-67,78% [-46,09% ; -80,74%]	111

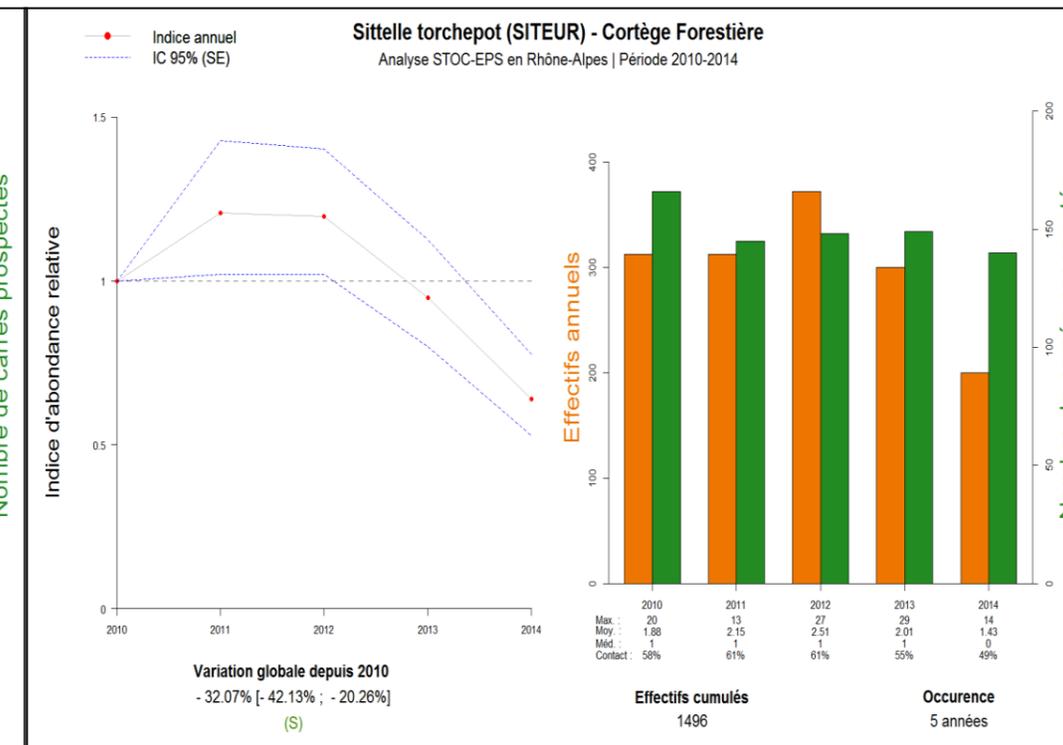
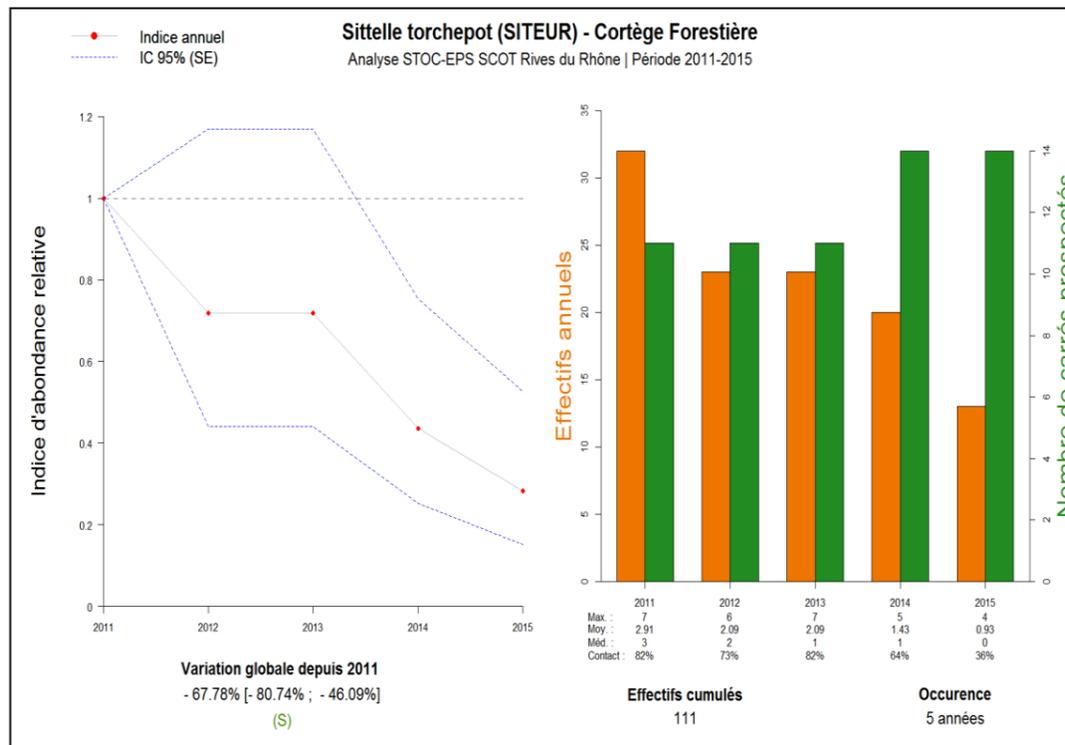
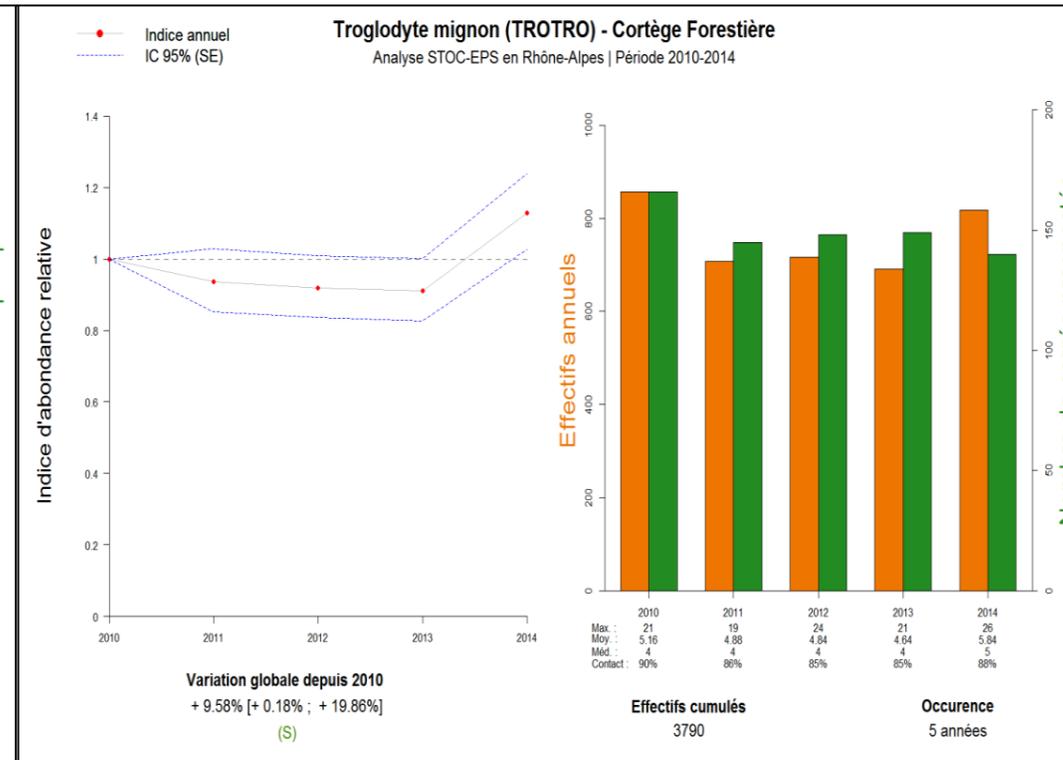
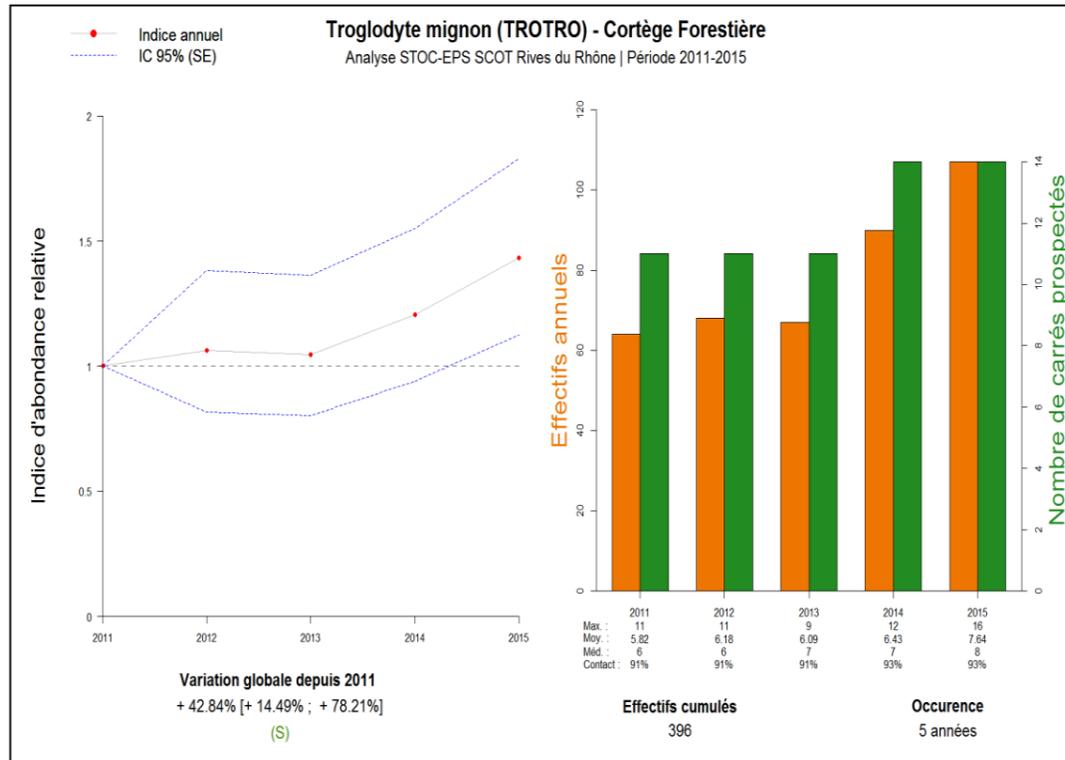
A partir des 15 espèces du cortège forestier, seules 3 présentent des résultats pertinents. Les 12 autres présentaient, soit des effectifs trop faibles pour mettre en évidence une quelconque tendance, soit présentaient des tendances non significatives.

Le Rougegorge familier passe quasiment du simple au double, suivi par le Troglodyte mignon. Si ces deux espèces sont liées aux strates buissonnantes en sous-bois, ces derniers peuvent être présents dans une large gamme de boisements allant du bocage aux ripisylves, et il est difficile de traduire une tendance sur les milieux. Néanmoins, le Museum attribue cette augmentation (aussi observées au national) au réchauffement climatique.

En revanche, la Sittelle torchepot accuse une régression lourde sur l'ensemble de la période, régression aussi bien constatée à l'échelle du SCOT que celle de la région. En comparant la situation par carré, l'espèce régresse sur les trois carrés les plus boisés du SCOT (Malleval, Pélussin, Les Côtes d'Arey) et notamment dans le Pilat ligérien. Cette espèce est familière des gros arbres avec écorces crevassées et anfractuosités dans le bois, on aurait donc logiquement tendance à chercher les causes de sa régression dans l'évolution des futaies feuillues et mixtes du Pilat mais aussi dans les Balmes viennoises, autour du carré des Cotes d'Arey. Cependant, la Sittelle connaissant son pic d'activité vocale en mars, la baisse observée pourrait aussi être un effet de date, effet potentiellement accentué par le réchauffement climatique induisant des printemps précoces et un décalage des périodes de chant.



ESPECES FORESTIERES



ESPECES GÉNÉRALISTES

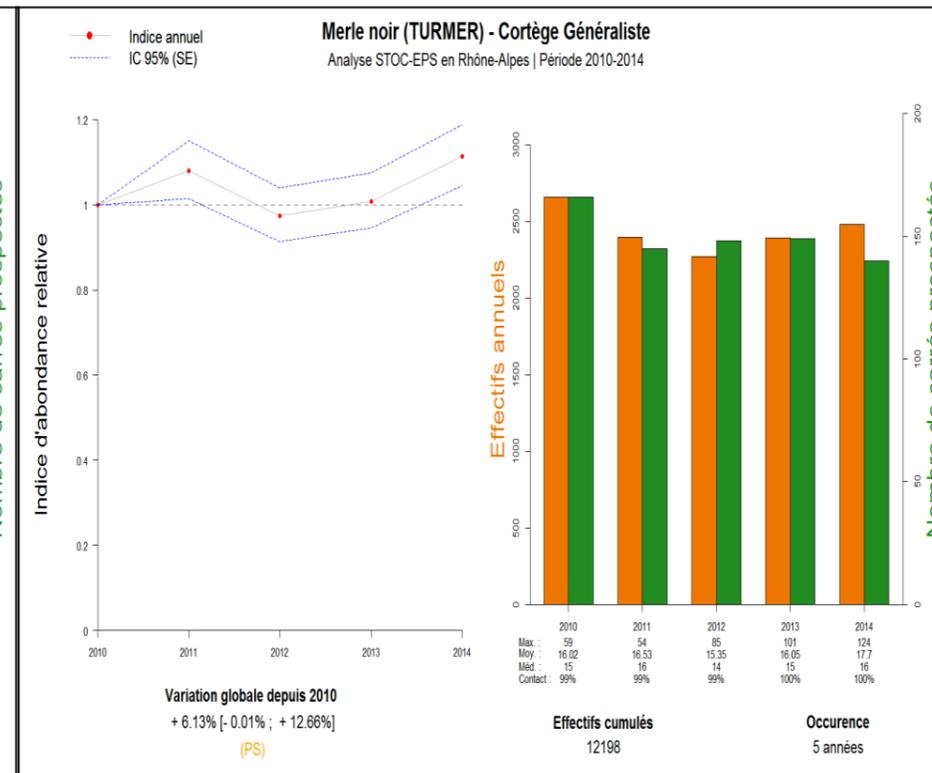
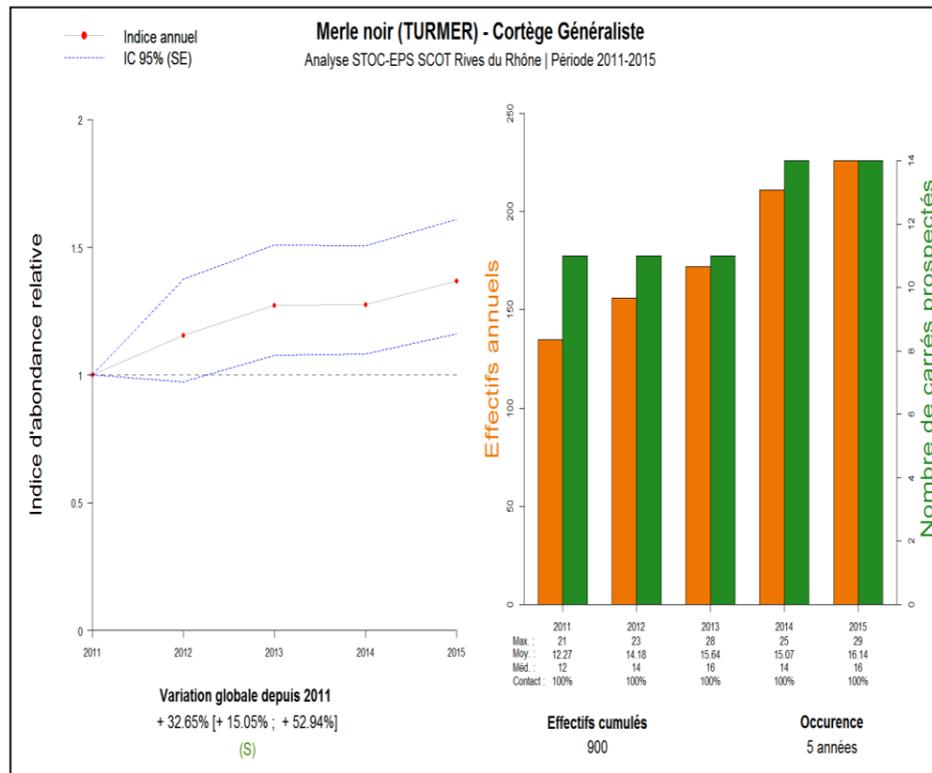
Espèces étudiées
Grimpereau des jardins
Pic épeiche
Pouillot fitis
Pinson des arbres
Pigeon ramier
Mésange bleue
Mésange charbonnière
Pic vert
Fauvette à tête noire
Merle noir
Epervier d'Europe
Mésange à longue queue
Loriot d'Europe
Tarin des aulnes

Espèces à tendances significatives		
Espèce	variation	Effectifs cumulés
Merle noir	+32,65% [+52,94% ; +15,05%]	900
Pigeon ramier	+29,73% [+63,02% ; +3,25%]	723
Mésange charbonnière	-20,4% [-1,9% ; -35,41%]	732
Pic vert	-36,53% [-3,56% ; -58,23%]	243

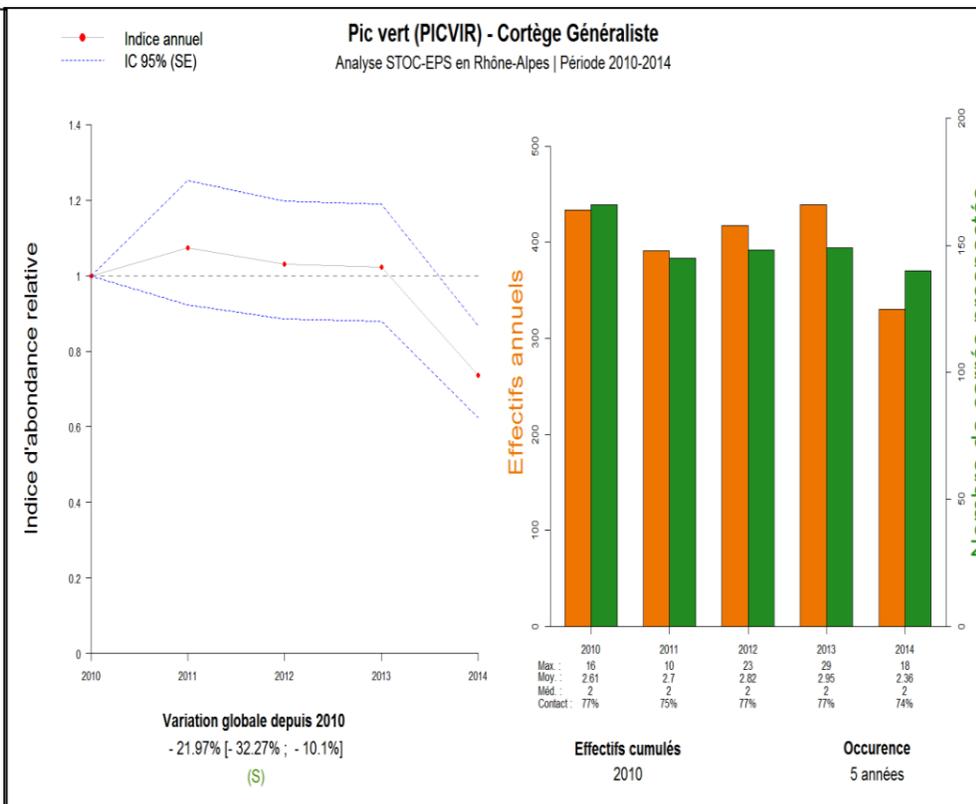
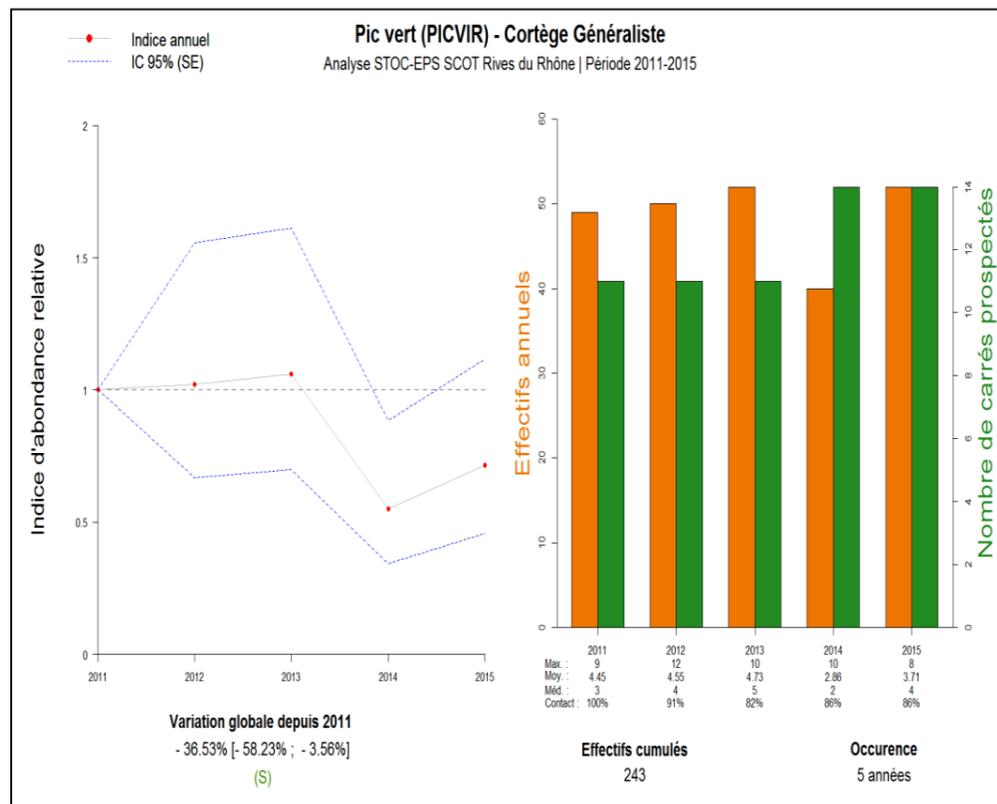
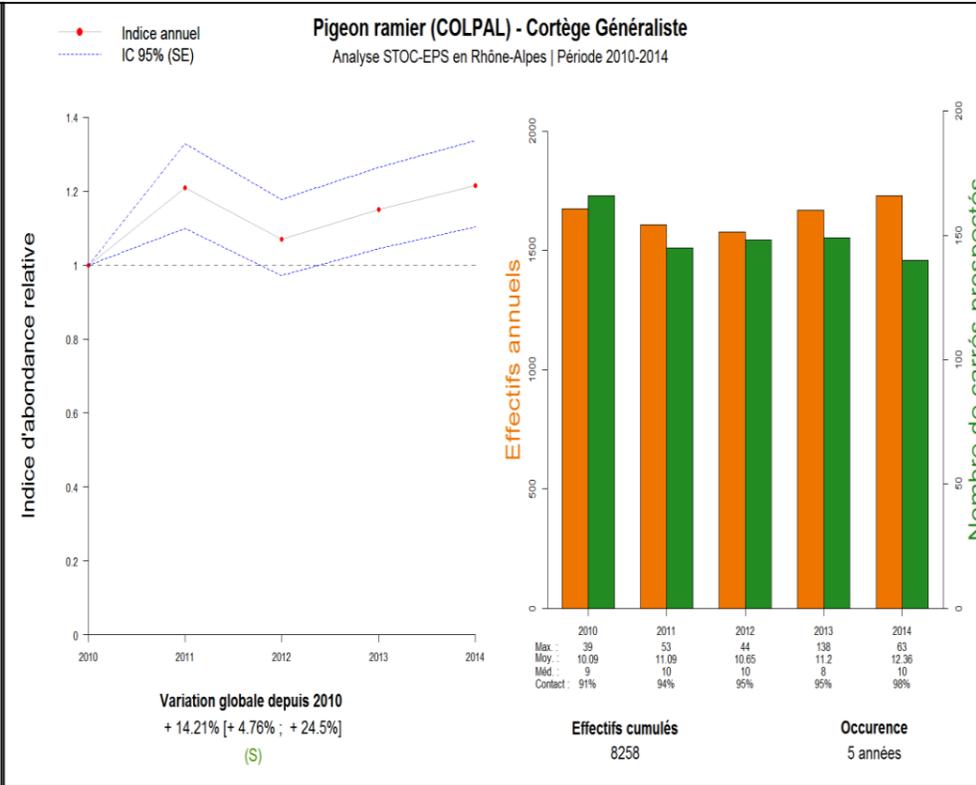
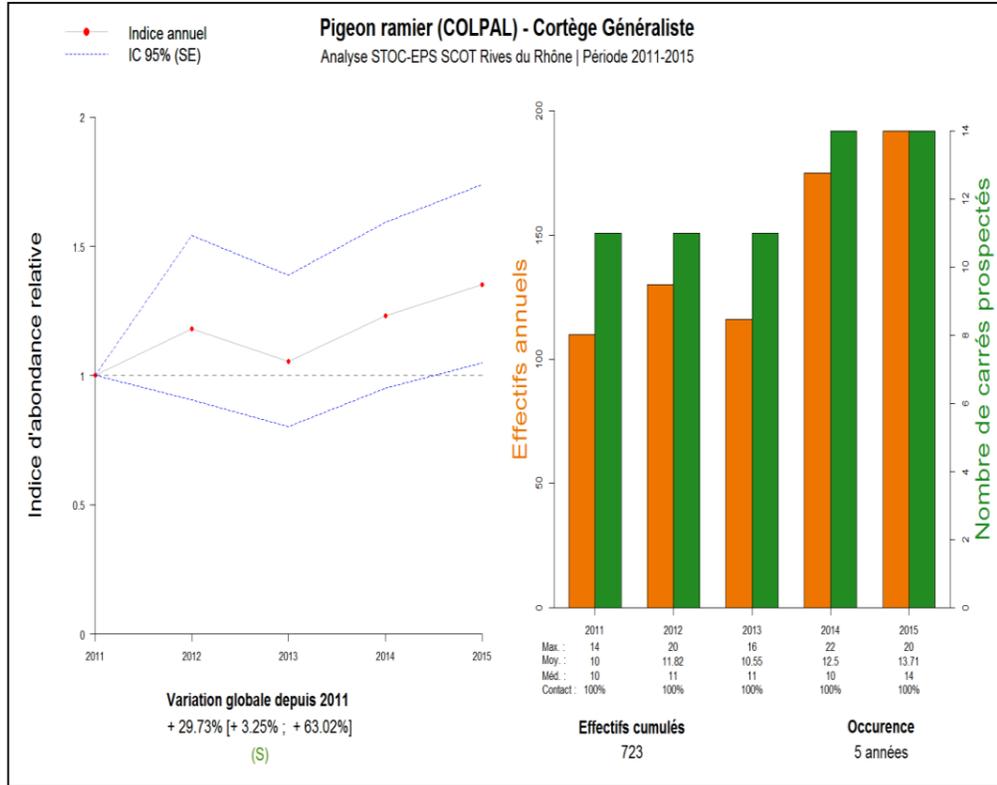
Parmi les 14 espèces qui composent le cortège généraliste à l'échelle régionale, seulement 4 présentent des tendances significatives sur le territoire du SCOT.

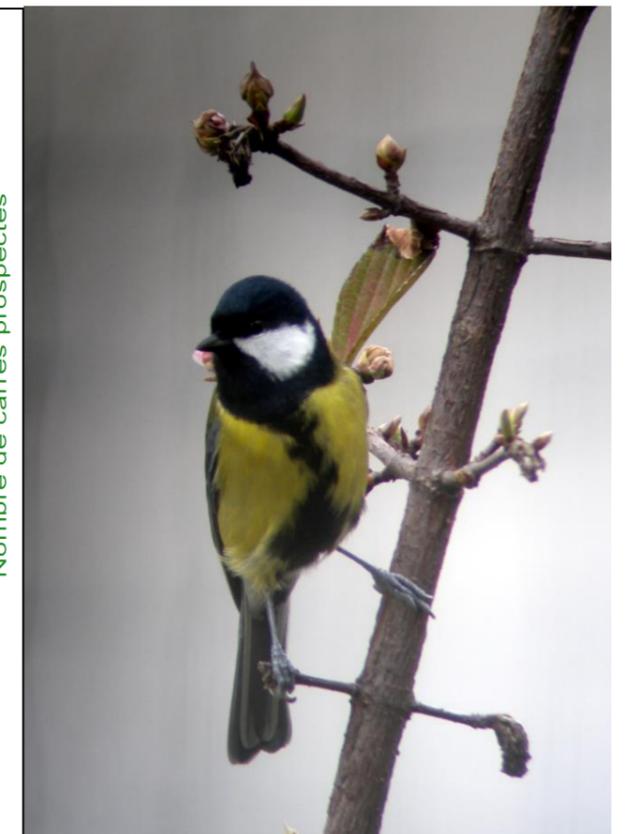
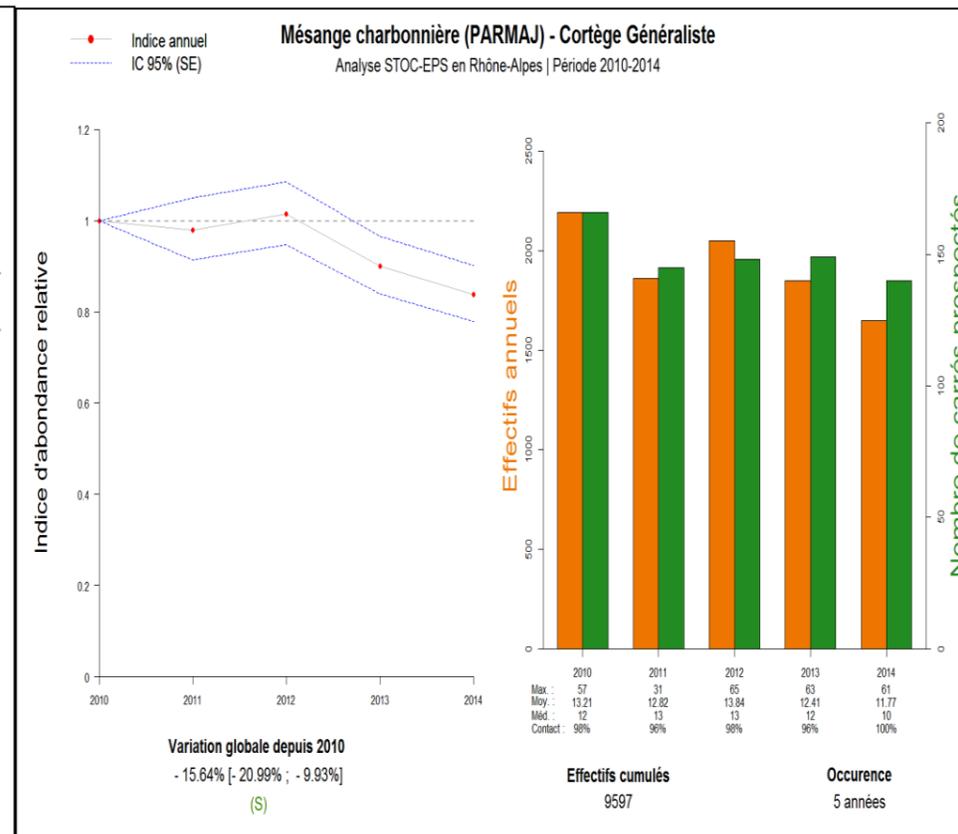
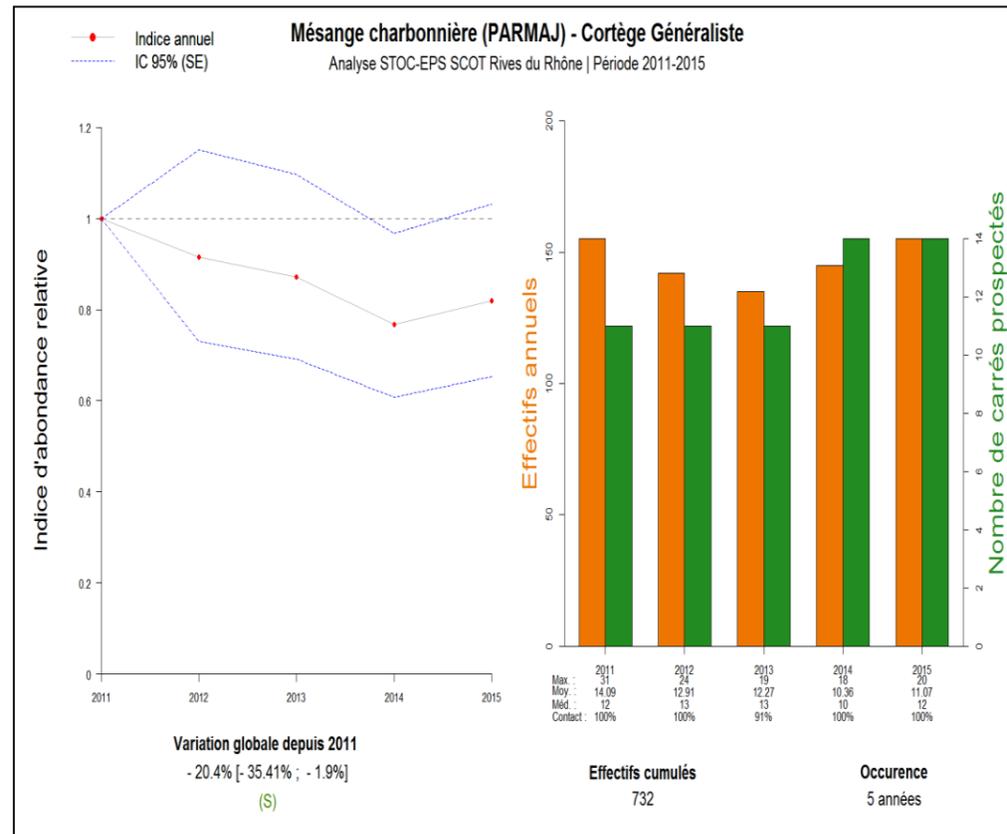
Le Merle noir et le Pigeon ramier suivent une tendance d'augmentation régulière sur la période. Le Merle noir s'accommode bien de tous les types de milieux, mais à une préférence pour les zones buissonnantes denses. Le Pigeon ramier lui, peut s'adapter à tous les bouleversements et l'urbanisation ne lui pose pas de problèmes particuliers.

La Mésange charbonnière et le Pic vert sont, eux, en régression malgré une augmentation constatée à l'échelle nationale. En revanche, si la régression observée chez la première est constante sur la période étudiée, la tendance du Pic vert est plus irrégulière. Contrairement au Merle, ces deux espèces apprécient les milieux semi-boisés tels que les jardins, vergers ou bois clairs de feuillus.



ESPECES GÉNÉRALISTES





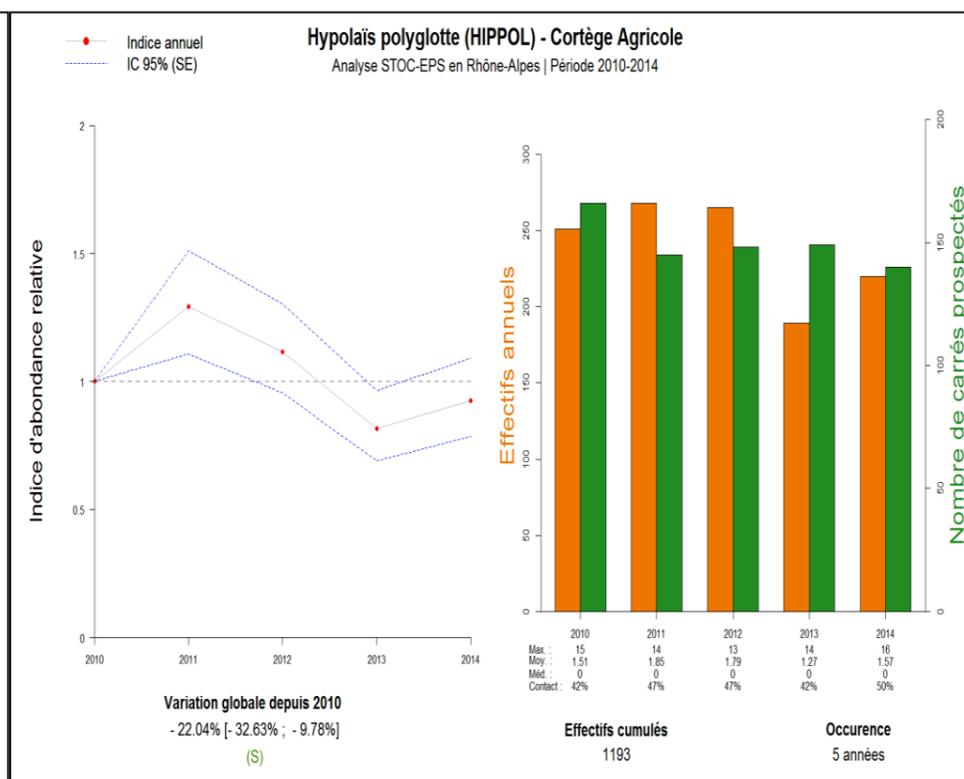
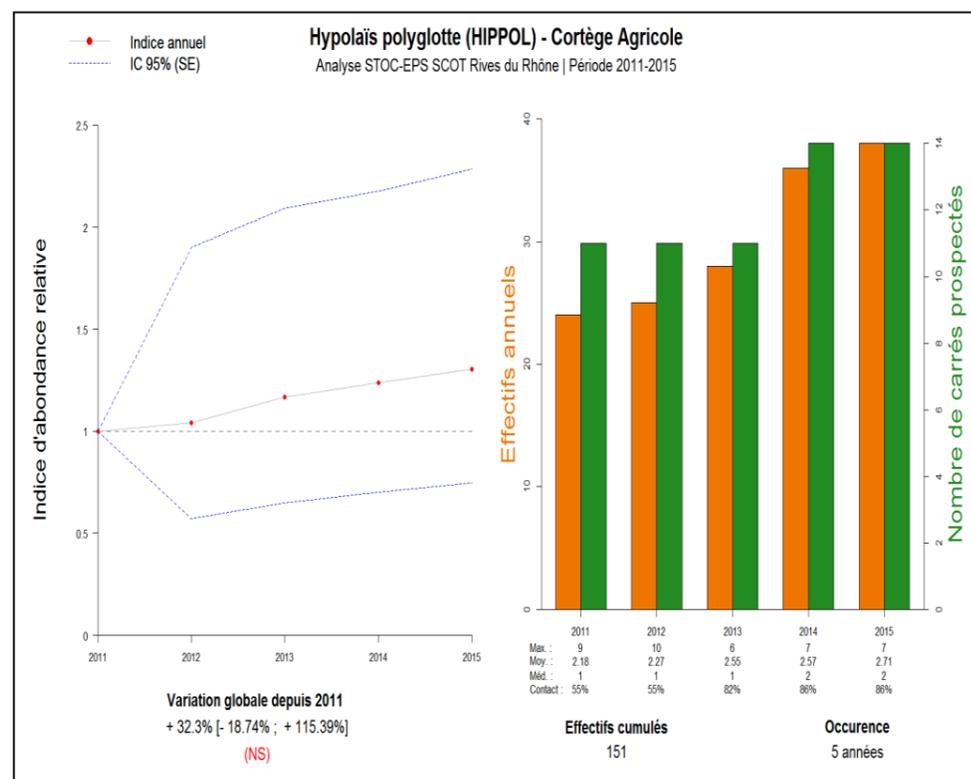
ESPECES AGRICOLES

Espèce étudiée	Espèce étudiée
Alouette des champs	Tarier pâtre
Perdrix rouge	Fauvette grisette
Pipit farlouse	Vanneau huppé
Linotte mélodieuse	Corneille noire
Corbeau freux	Hypolaïs polyglotte
Caille des blés	Pigeon colombin
Bruant jaune	Bruant zizi
Faucon crécerelle	Moineau friquet
Pie-grièche écorcheur	Rossignol philomèle
Alouette lulu	Corvidé
Bruant proyer	Goéland leucophée
Bergeronnette printanière	Faisan de Colchide
Tarier des prés	Tourterelle des bois

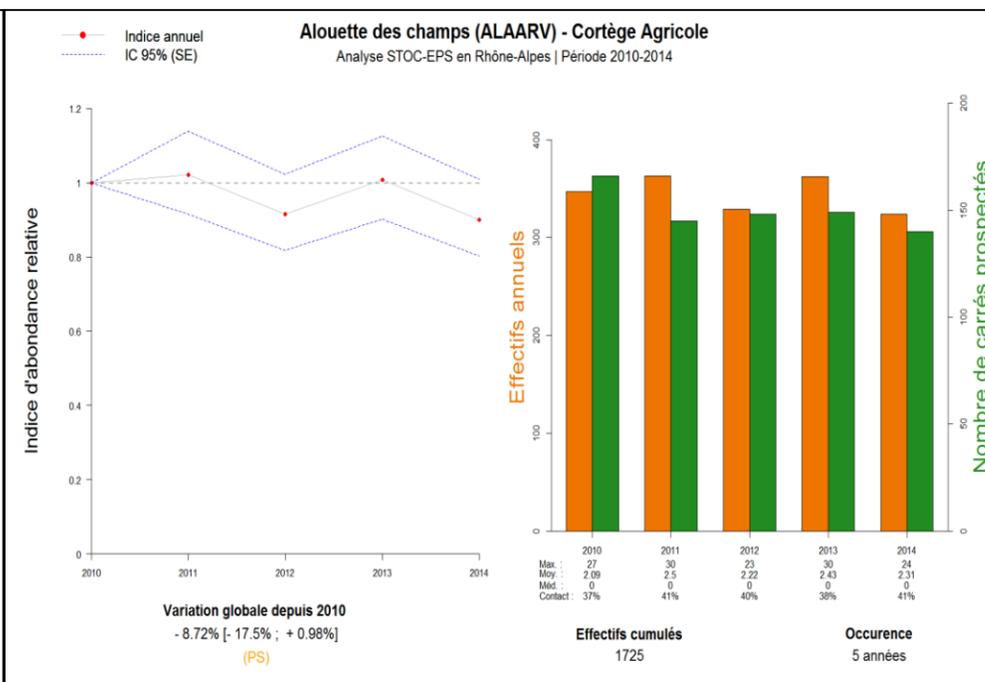
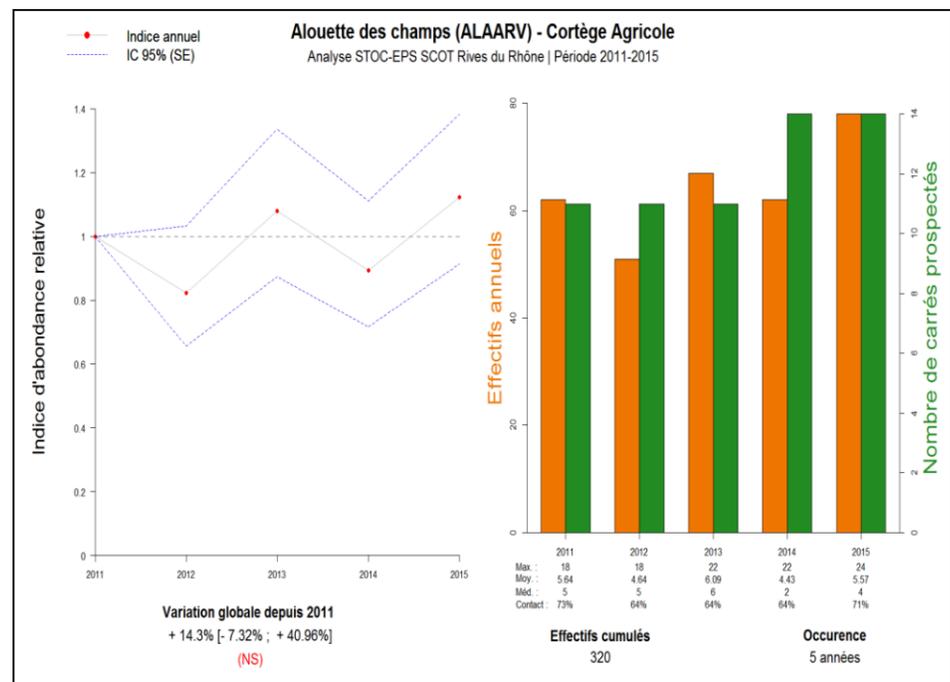
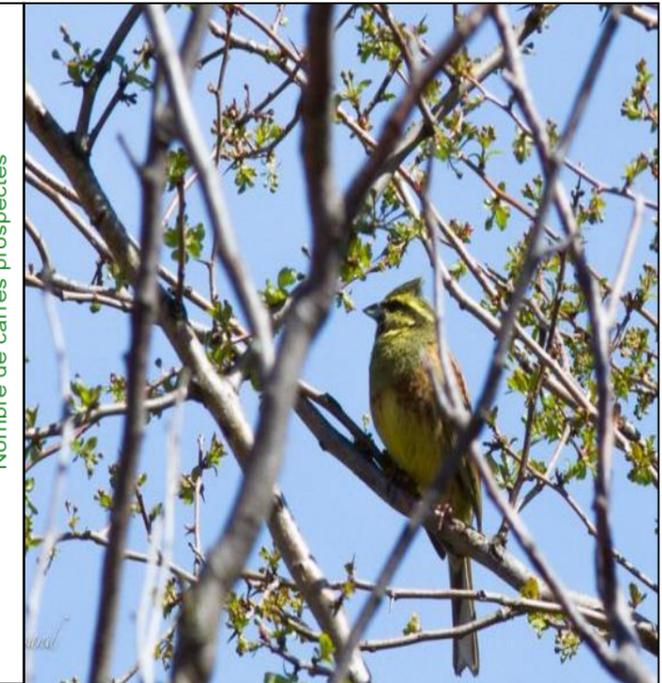
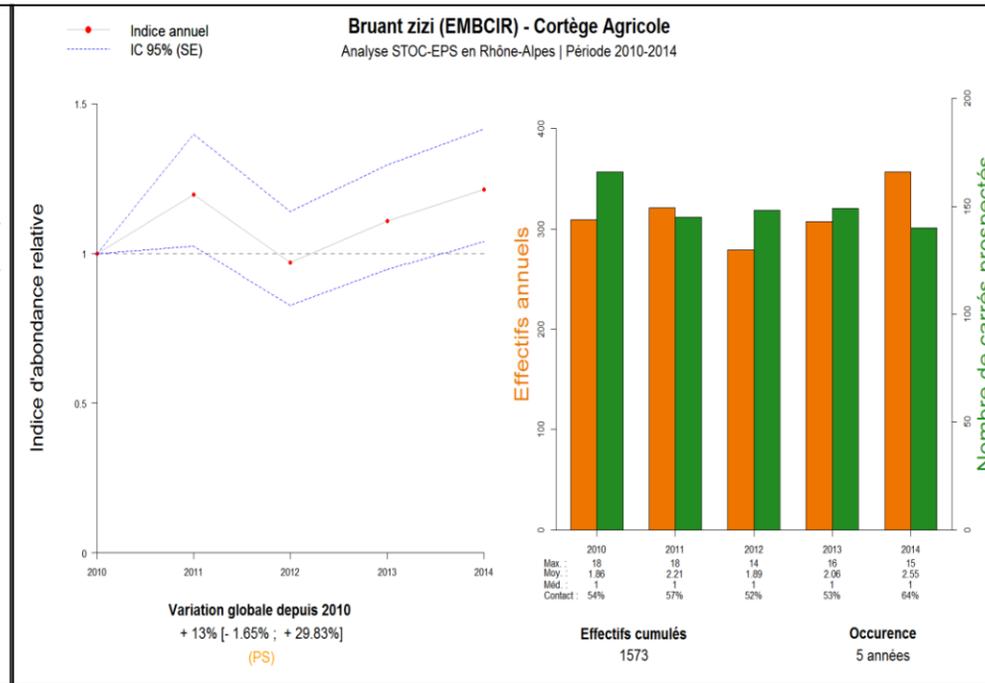
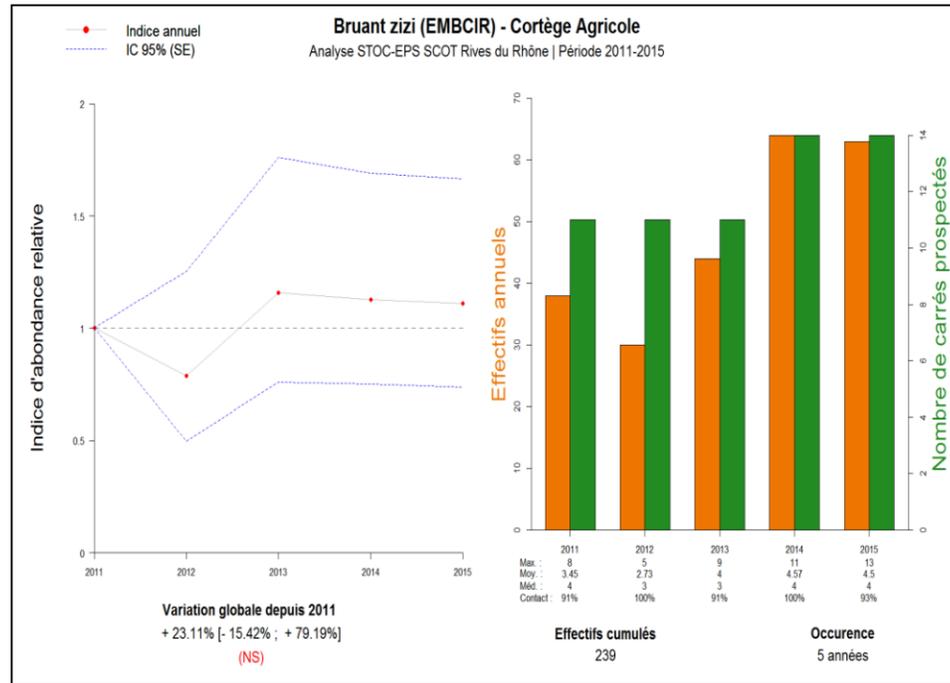
Espèce	variation	Effectifs cumulés
Hypolaïs polyglotte	+32,3% [+115,39% ; -18,74%]	151
Bruant zizi	+23,11% [+79,19% ; -15,42%]	239
Alouette des champs	+14,3% [+40,96% ; -7,32%]	320
Faucon crécerelle	+11,23% [+102,69% ; -38,96%]	101
Alouette lulu	+9,12% [+66,57% ; -28,52%]	132
Tarier pâtre	+4,83% [+85,26% ; -40,68%]	75
Corneille noire	+0,99% [+35,38% ; -24,66%]	987
Rossignol philomèle	-18,69% [+8,06% ; -38,81%]	437
Fauvette grisette	-26,27% [+9,03% ; -50,13%]	180
Tourterelle des bois	-33,22% [+15,76% ; -61,47%]	110

Parmi les 26 espèces qui composent le cortège agricole à l'échelle régionale, nous n'obtenons de tendance significative pour **aucune** d'entre elles sur le territoire des Rives du Rhône entre 2011 et 2015. Pour 10 de ces 26 espèces (cf. Annexes 1 et 2), les effectifs moyens annuels ont été jugés insuffisants pour tenter de mettre en évidence une quelconque tendance

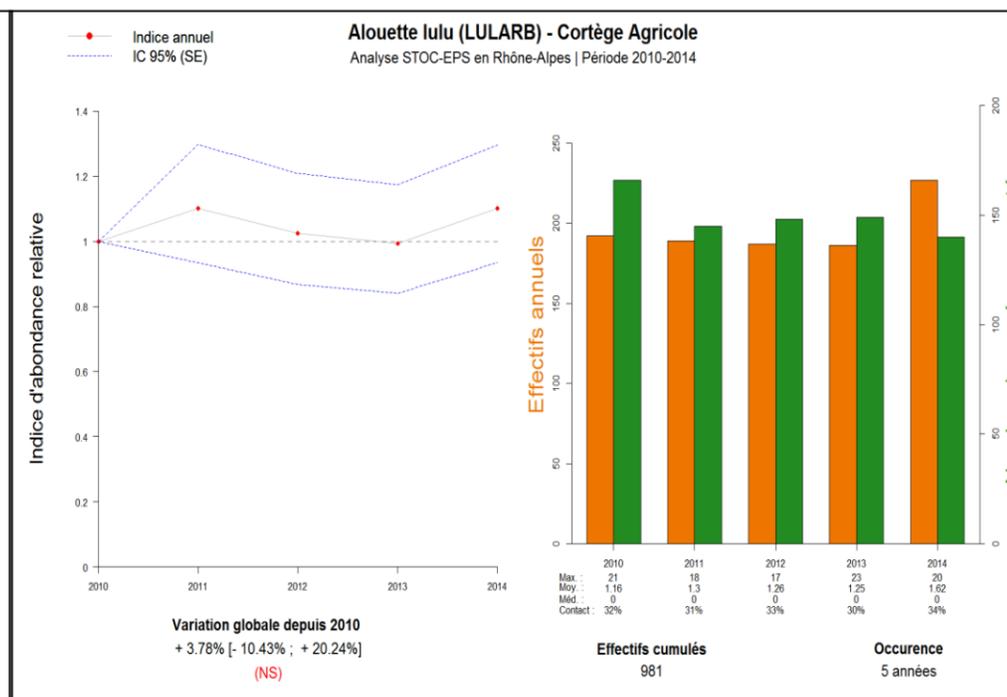
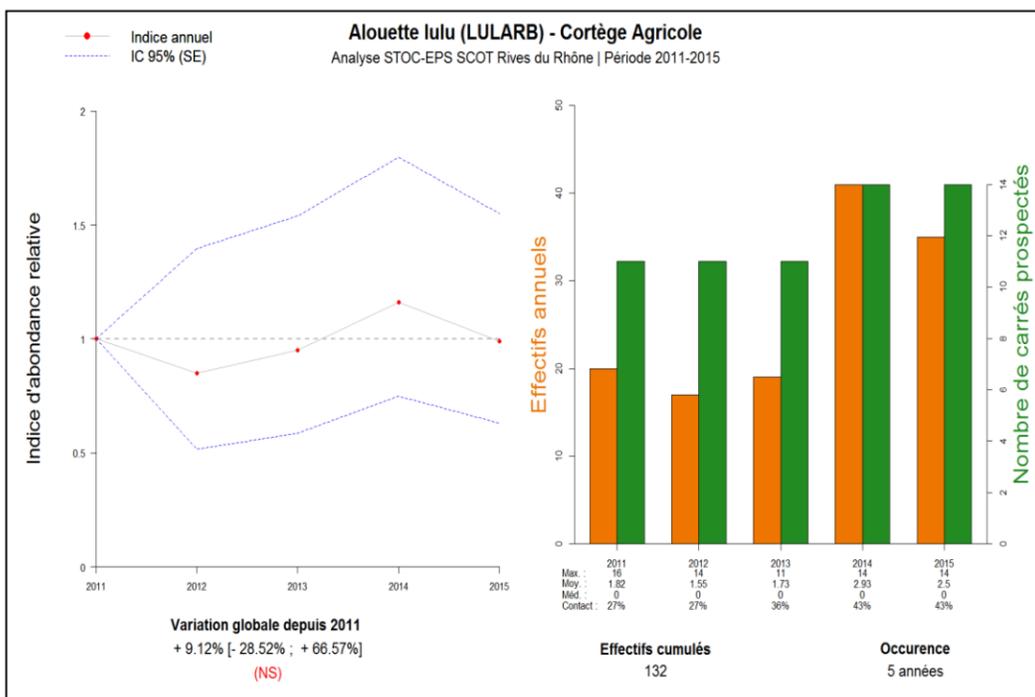
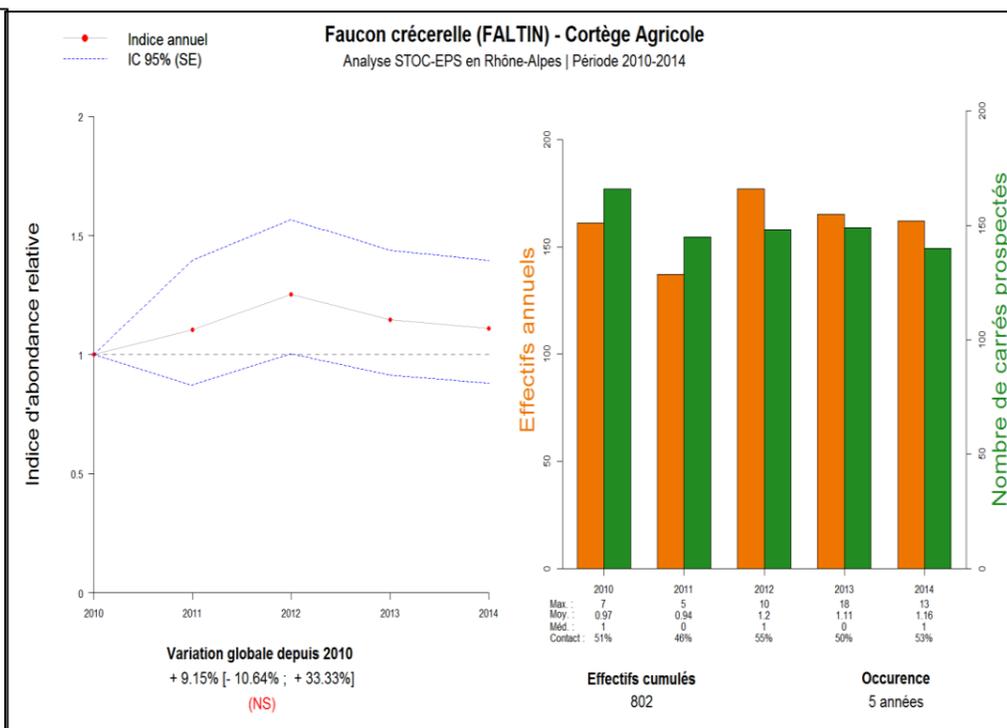
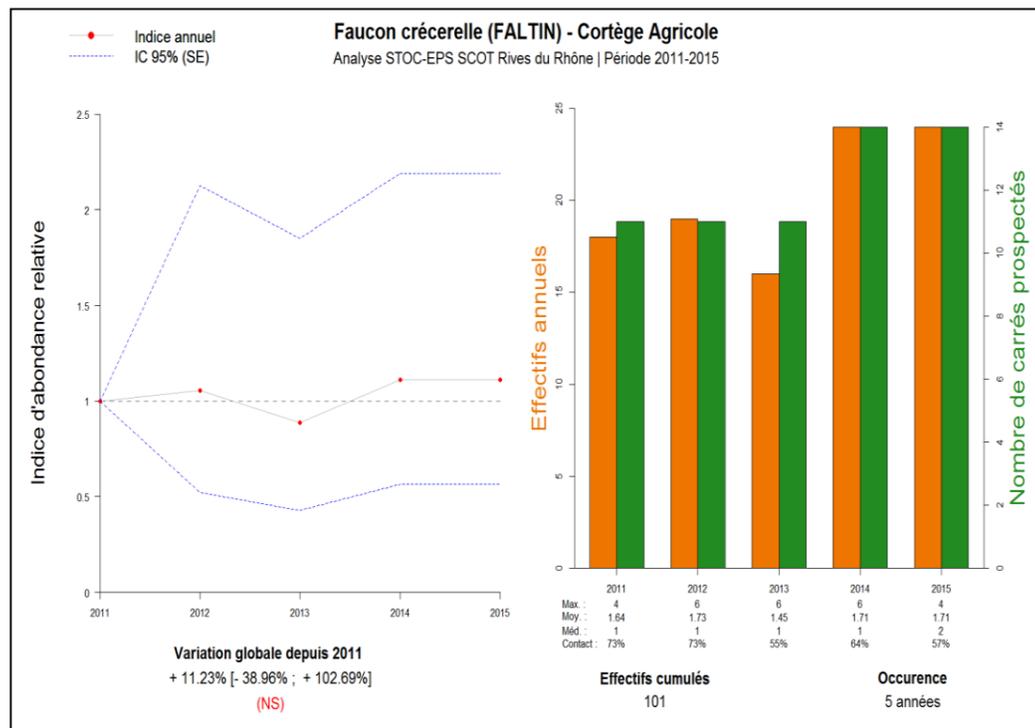
Pour ce cortège, la plus grande prudence doit être gardée, compte tenu de la non-significativité des résultats pour l'ensemble des espèces



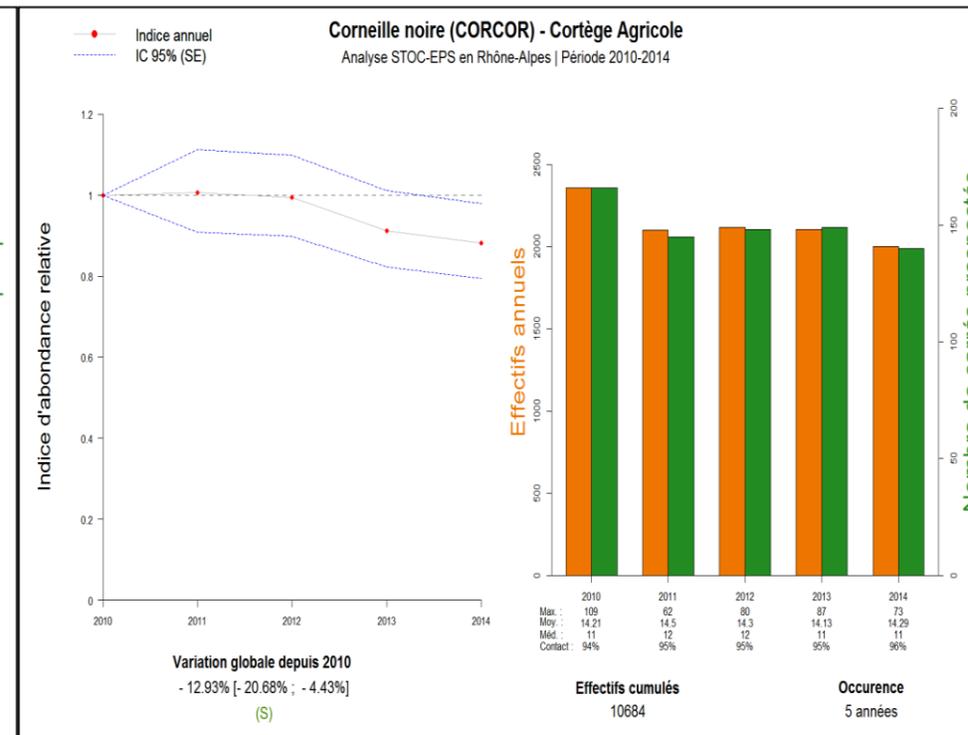
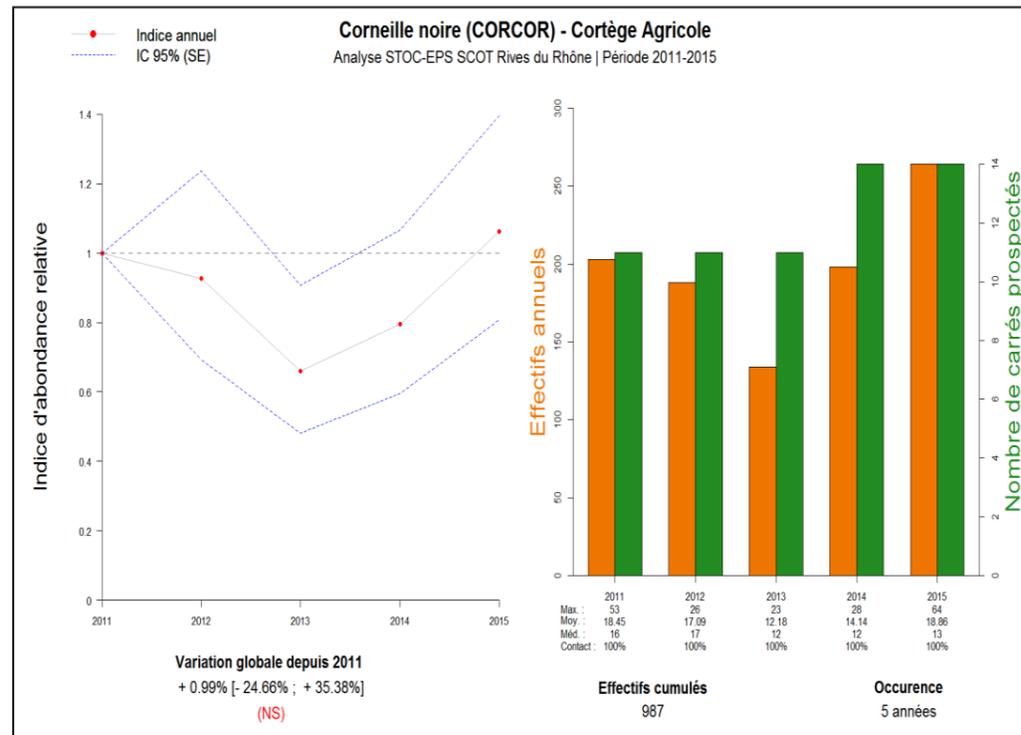
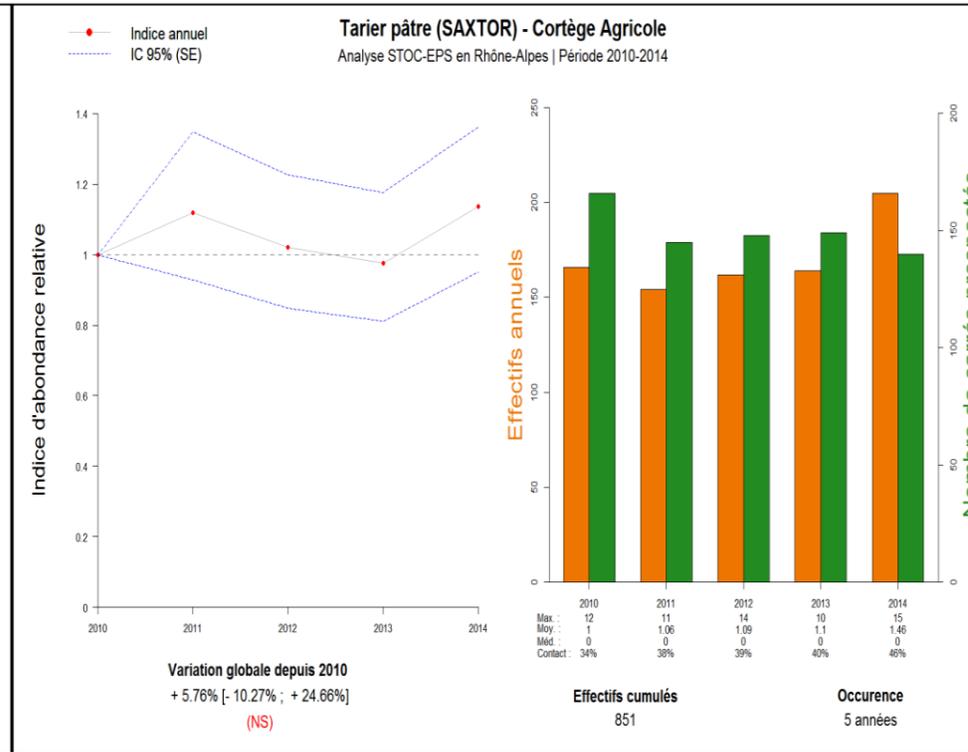
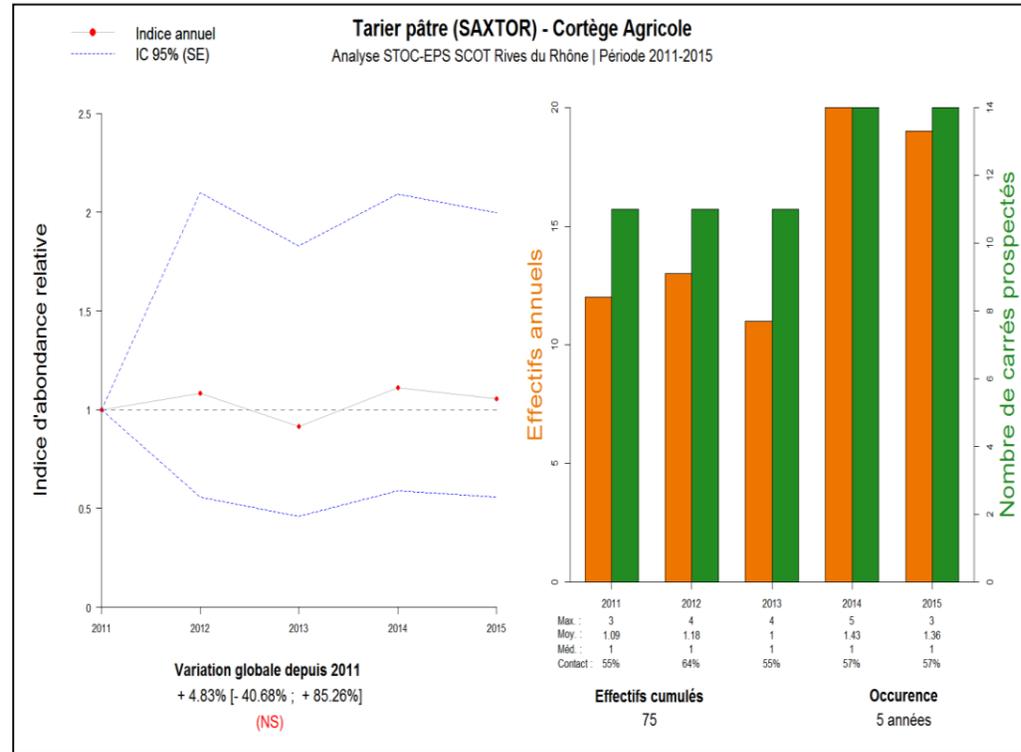
ESPECES AGRICOLES



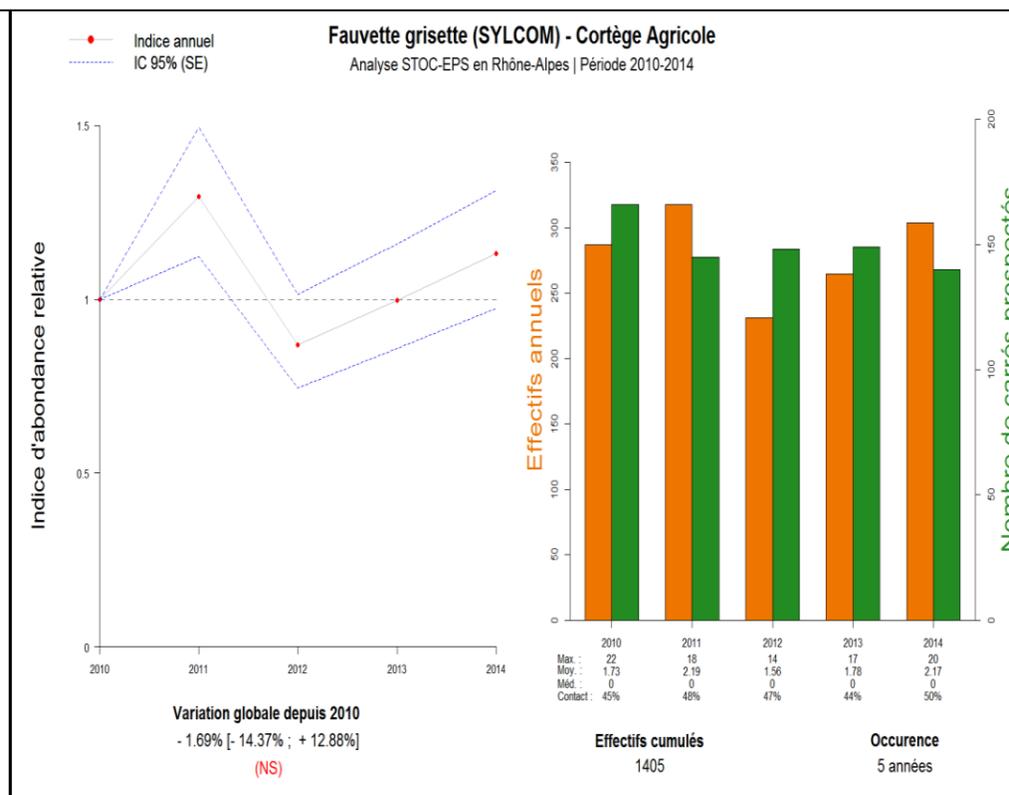
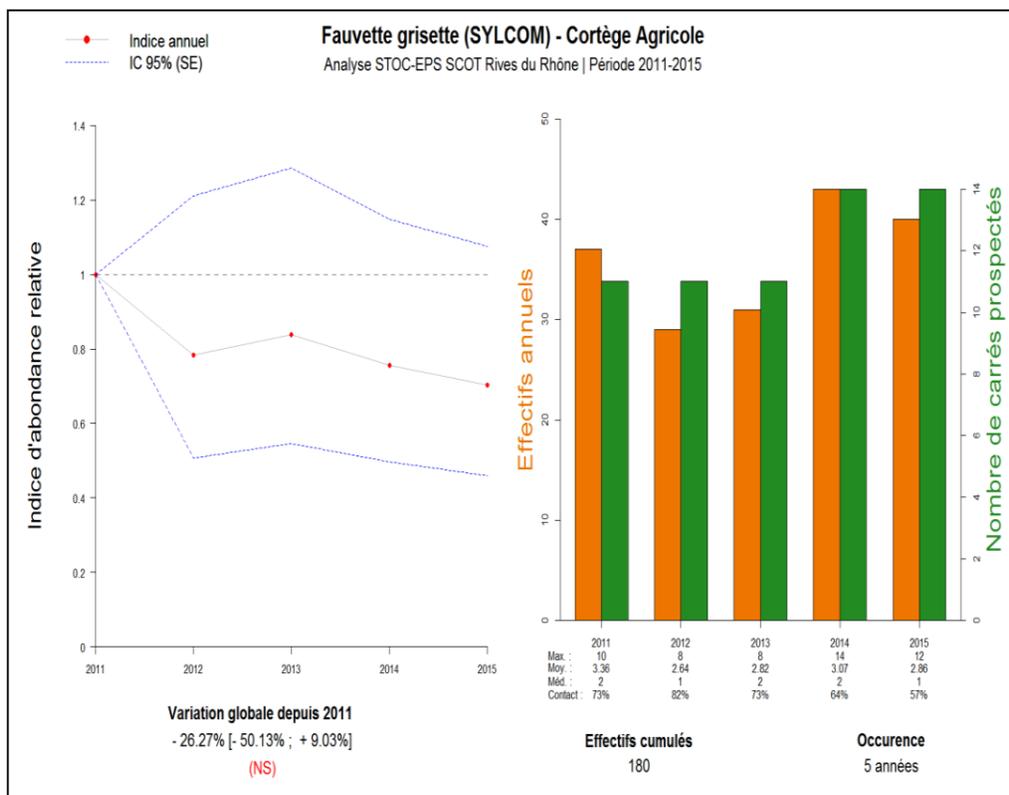
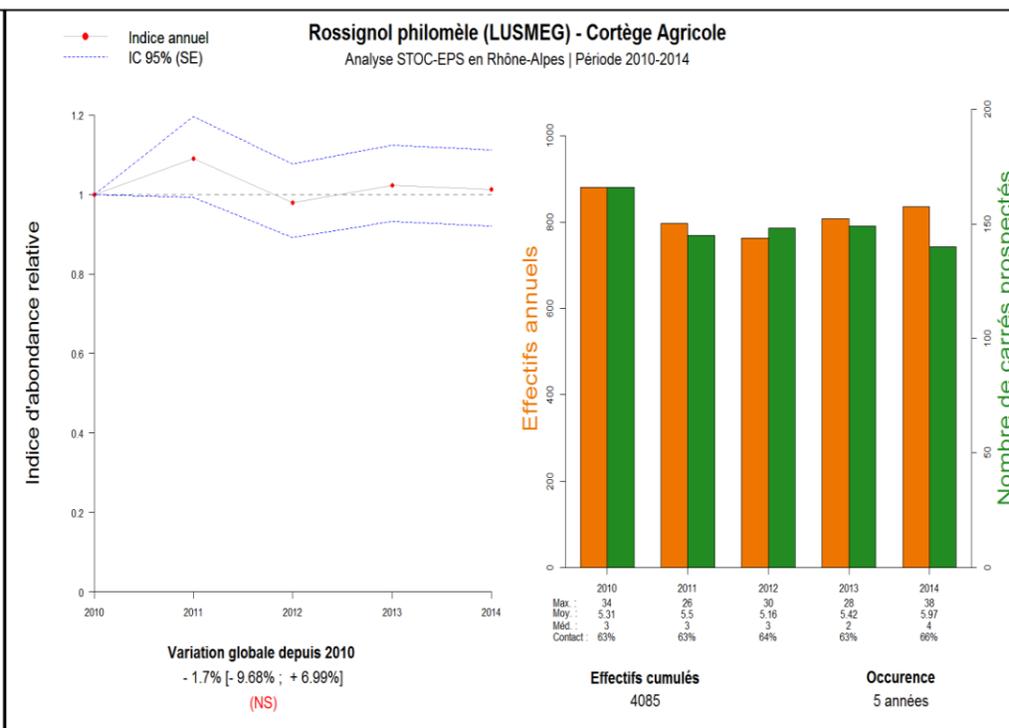
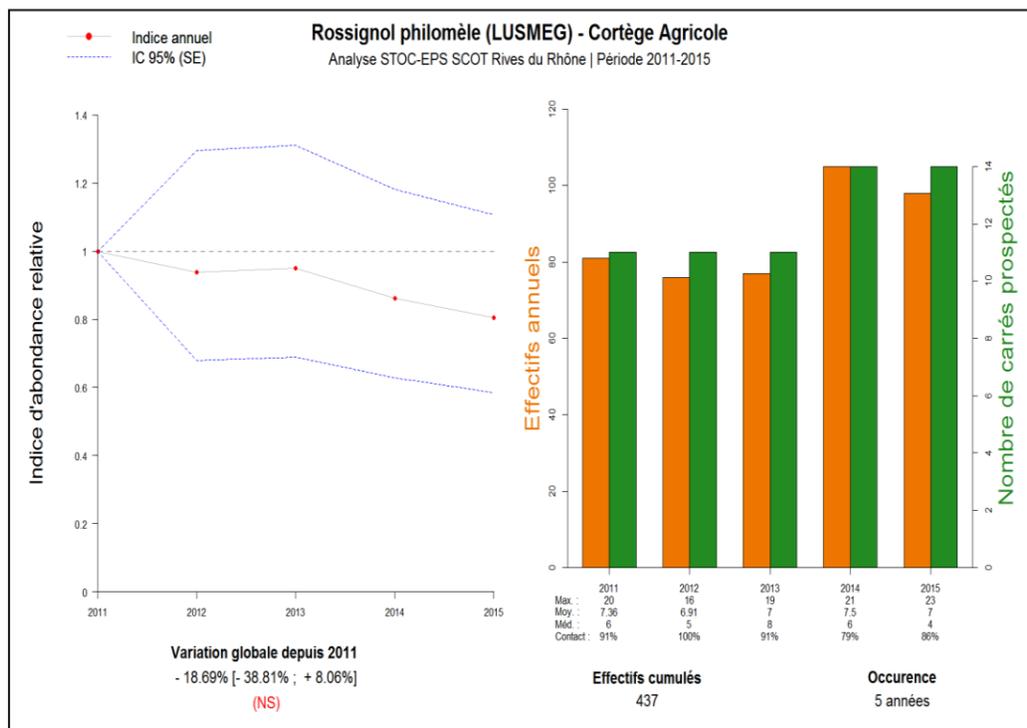
ESPECES AGRICOLES



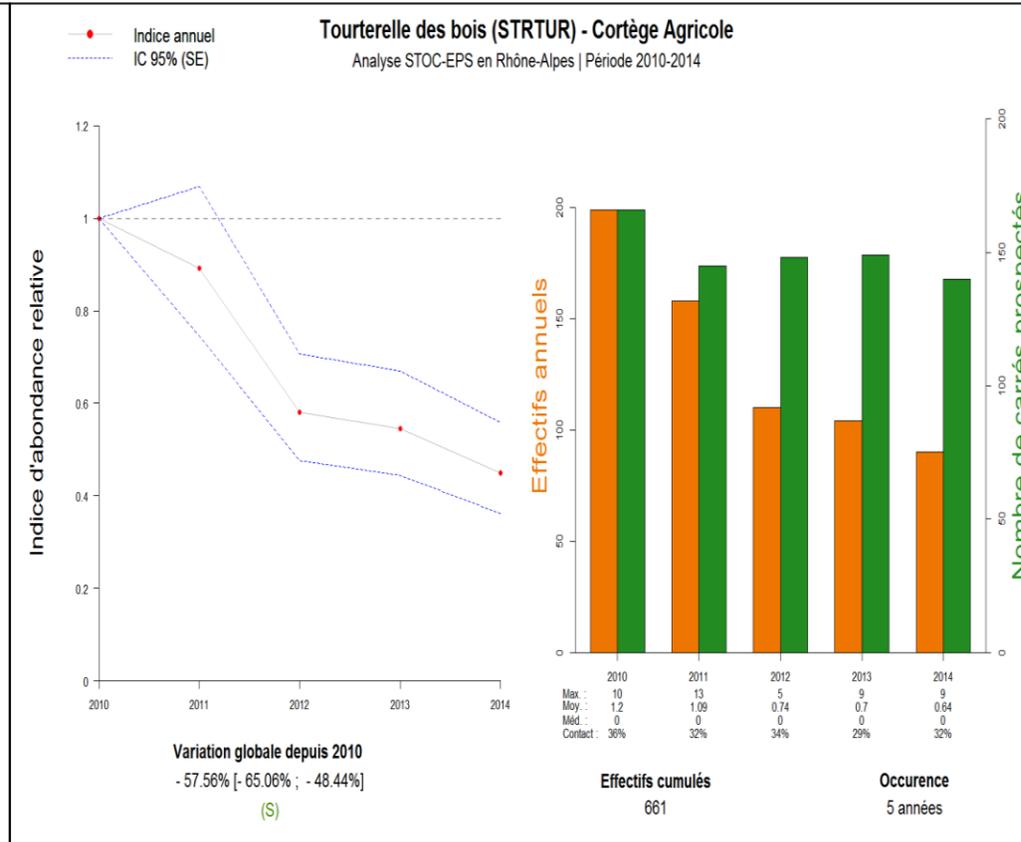
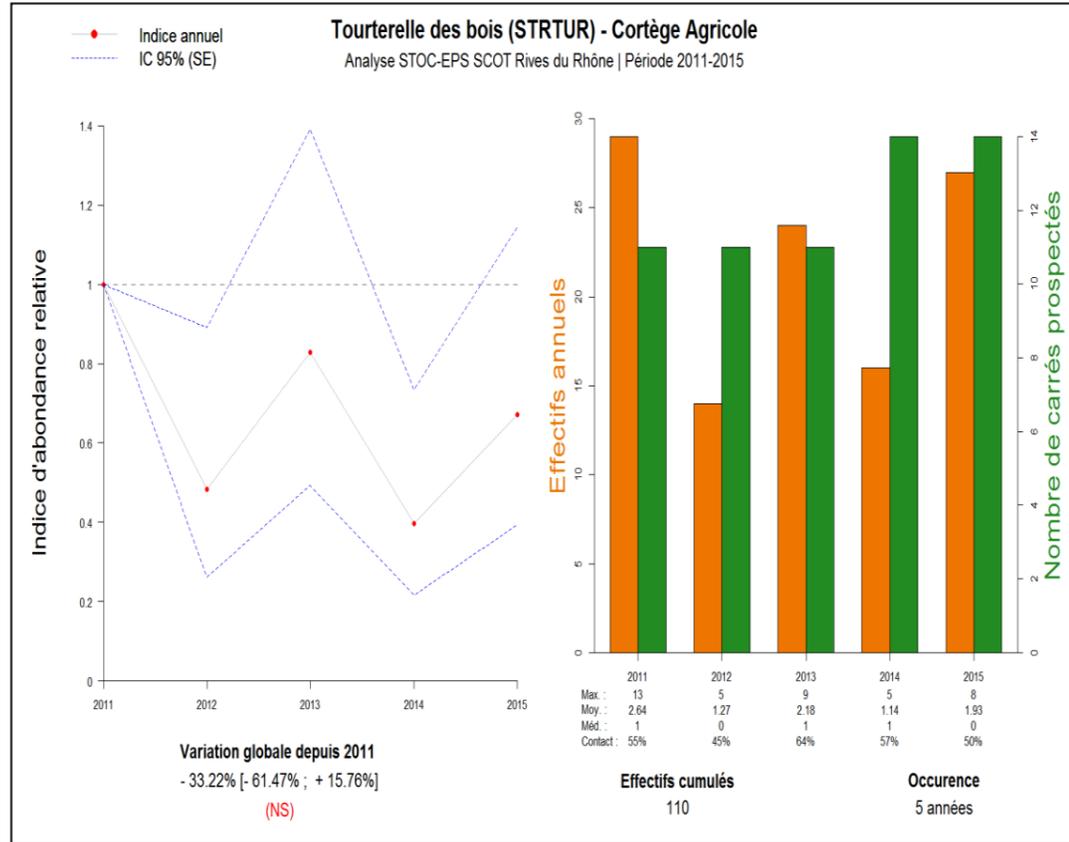
ESPECES AGRICOLES



ESPECES AGRICOLES



ESPECES AGRICOLES



ESPECES DU BÂTI

Espèces étudiées
Martinet noir
Chardonneret élégant
Verdier d'Europe
Pigeon biset
Hirondelle de fenêtre
Moineau domestique
Rougequeue noir
Rougequeue à front blanc
Pie bavarde
Serin cini
Tourterelle turque
Martinet à ventre blanc
Grand Cormoran

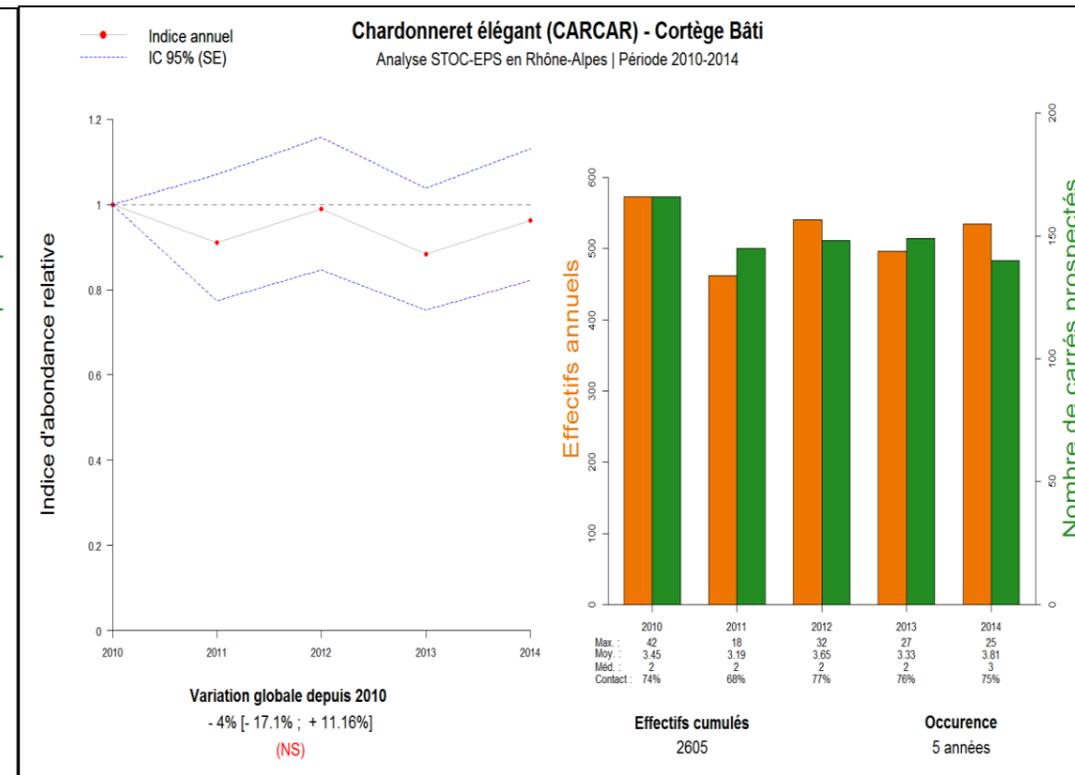
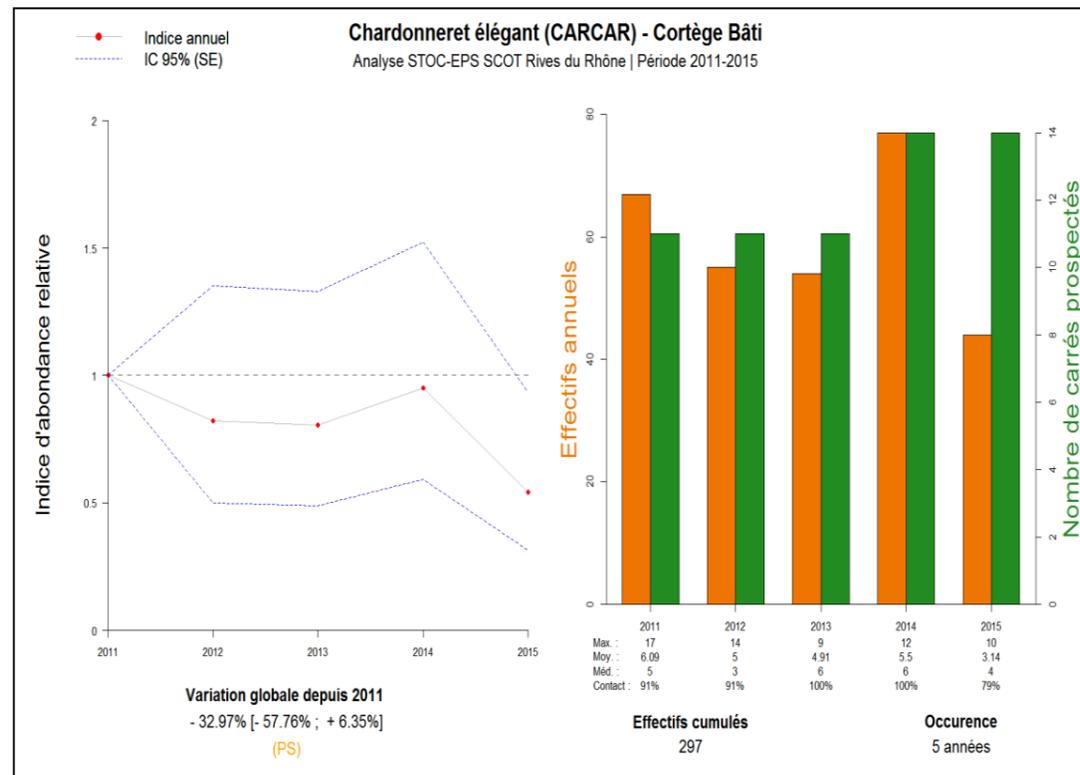
Espèces à tendances significatives		
Espèce	variation	Effectifs cumulés
Serin cini	+54,73% [+131,89% ; +3,24%]	179
Chardonneret élégant	-32,97% [+6,35% ; -57,76%]	297

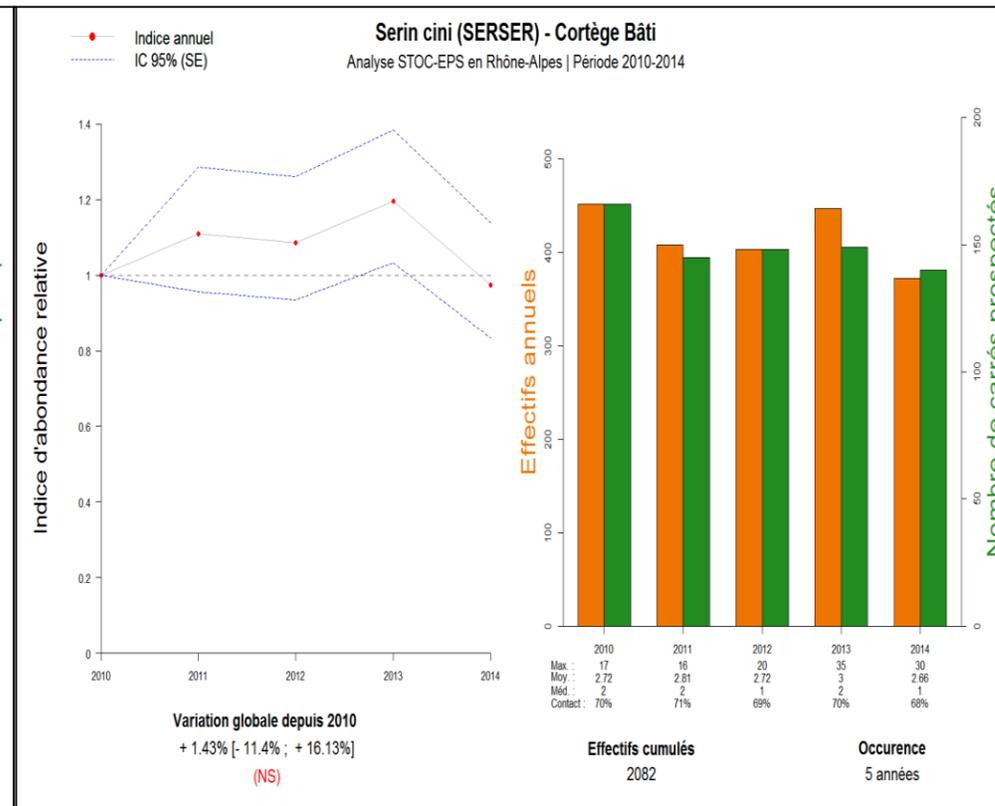
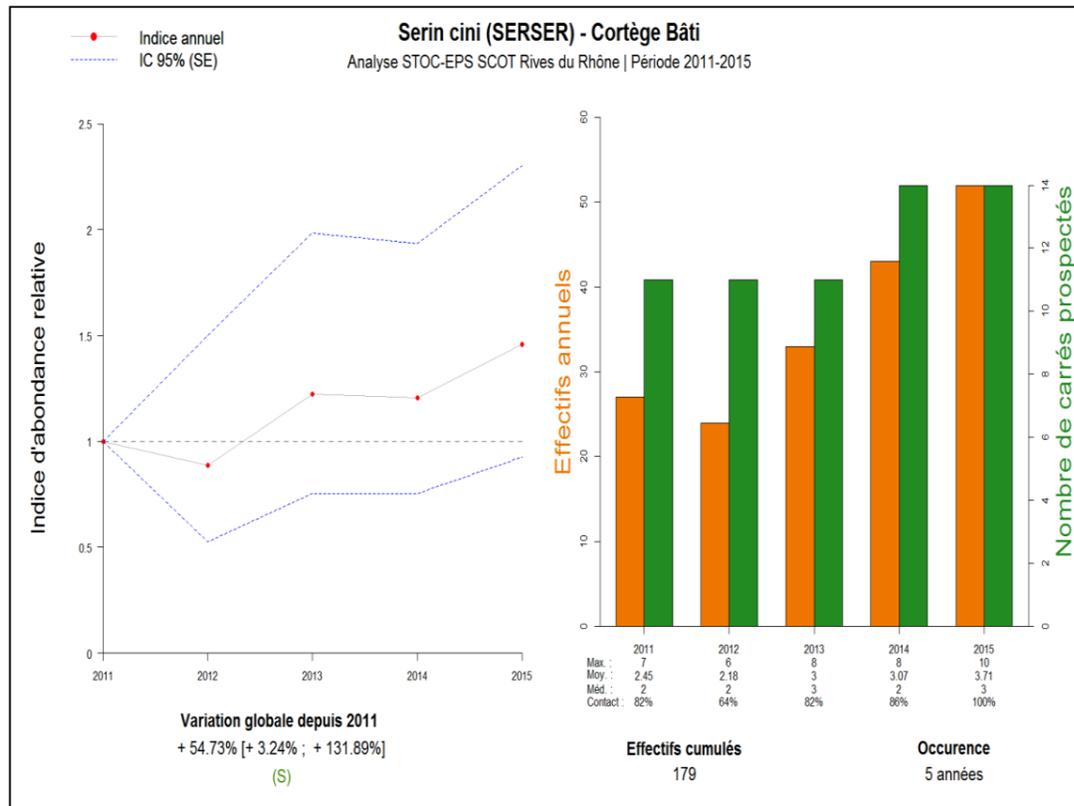
Parmi les 13 espèces qui composent le cortège bâti à l'échelle régionale, seules 2 d'entre elles présentent des tendances significatives sur le territoire des Rives du Rhône

Le Serin cini présente une augmentation non négligeable, et ce malgré une tendance nationale à la régression depuis 20 ans. Le Serin est lié au bâti mais se nourrit de graines, ce qui le lie aussi au milieu agricole dans une moindre mesure. De plus, cette espèce est connue pour être plus abondante dans les climats plus chauds, on pourrait logiquement supposer que le réchauffement climatique lui sera favorable.

La situation du Chardonneret élégant est plus inquiétante car cette espèce connaît une régression à l'échelle du SCOT mais aussi de la région et du pays et ce malgré son abondance plus forte que la moyenne nationale dans la vallée de Rhône. Le Chardonneret fréquente des secteurs ouverts avec des friches, jachères et prairies naturelles mais tout en restant à proximité d'habitations.

Si des causes de régression des espèces du bâti peuvent être avancées (rénovation du bâti rural et disparition des cavités, raréfaction des insectes, dérangement en période de nidification), les tendances aujourd'hui observées ne sont pas concluantes et restent à confirmer sur le moyen/long terme.



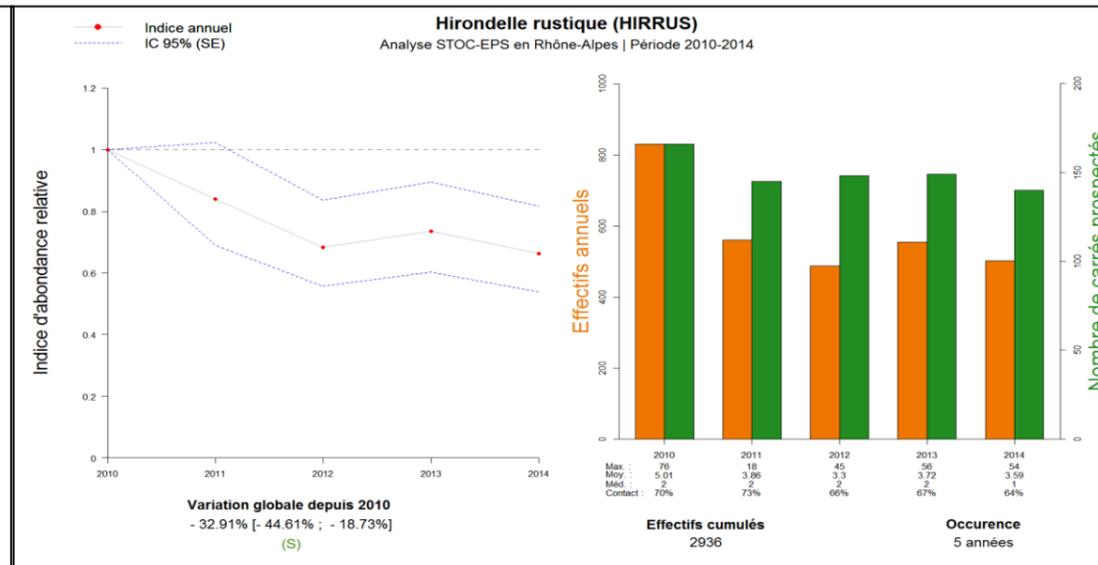
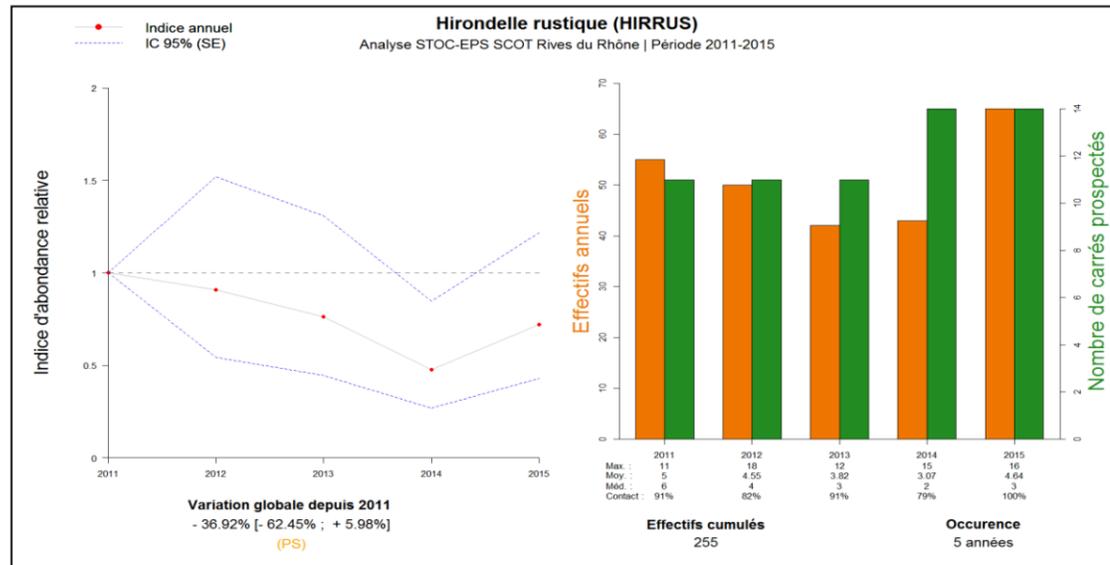


ESPECES NON RATTACHEES A UN CORTEGE

En plus de toutes les espèces présentes dans les tableaux ci-dessus, les évolutions de 7 autres espèces, non rattachées à un cortège à l'échelle régionale, ont été analysées, parmi celles-ci, 4 présentent des tendances significatives.

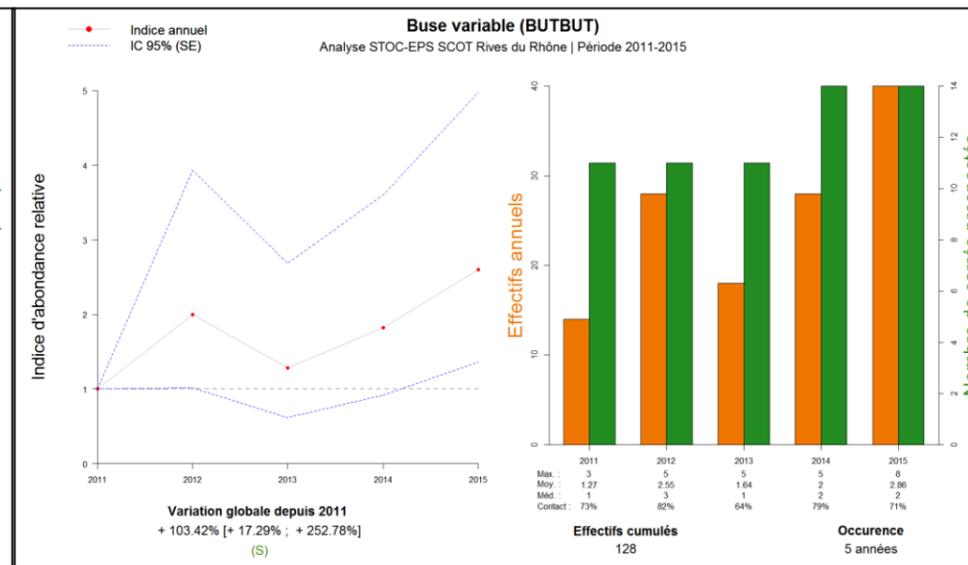
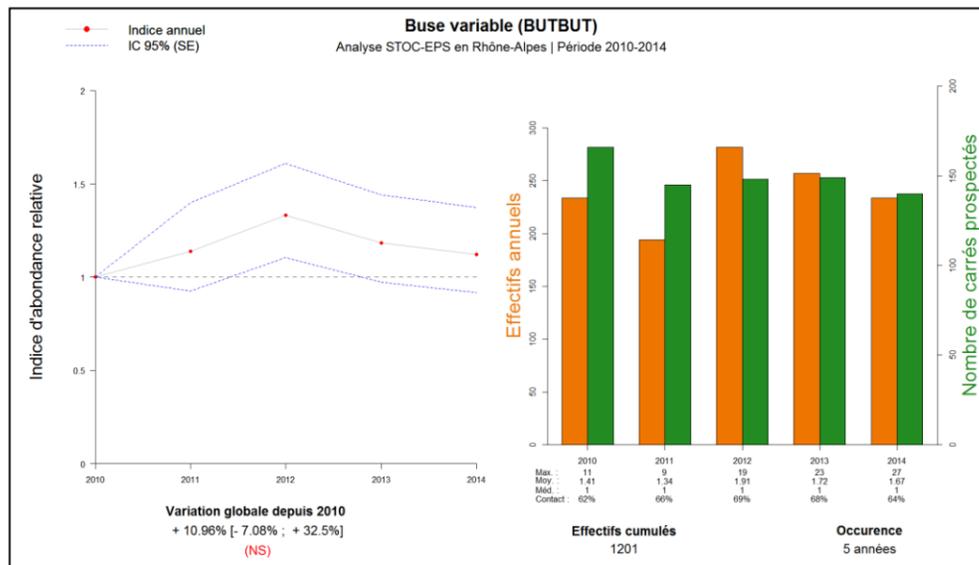
Cortège RA	Cortège France	Espèce	Variation	Effectifs cumulés
Aucun	Bâti	Hirondelle rustique	-36,92% [+5,98% ; -62,45%]	255

L'Hirondelle rustique accuse une baisse significative tant à l'échelle du SCOT qu'à celle de la région. Cette situation vient appuyer celle du cortège bâti, puisque cette espèce est rattachée à celui-ci à l'échelle nationale. Au sein des bâtiments, cette espèce souffre particulièrement de la destruction de ses nids lors des rénovations mais aussi de la raréfaction des insectes en zone rurale agricole.



Cortège RA	Cortège France	Espèce	Variation	Effectifs cumulés
Aucun	Agricole	Buse variable	+103,42% [+252,78% ; +17,29%]	128

Ensuite, la Buse variable suit une tendance significative à la hausse à l'échelle du SCOT. A l'échelle nationale, elle est rattachée au cortège agricole et connaît une baisse ces 15 dernières années, baisse à replacer dans une tendance globale d'augmentation depuis 1989. La cause invoquée à l'échelle nationale est la modification des pratiques agricoles, et il est probable que la conversion de nombre de prairies clôturées en cultures a eu un effet négatif sur cette espèce chassant à l'affut depuis des perchoirs.

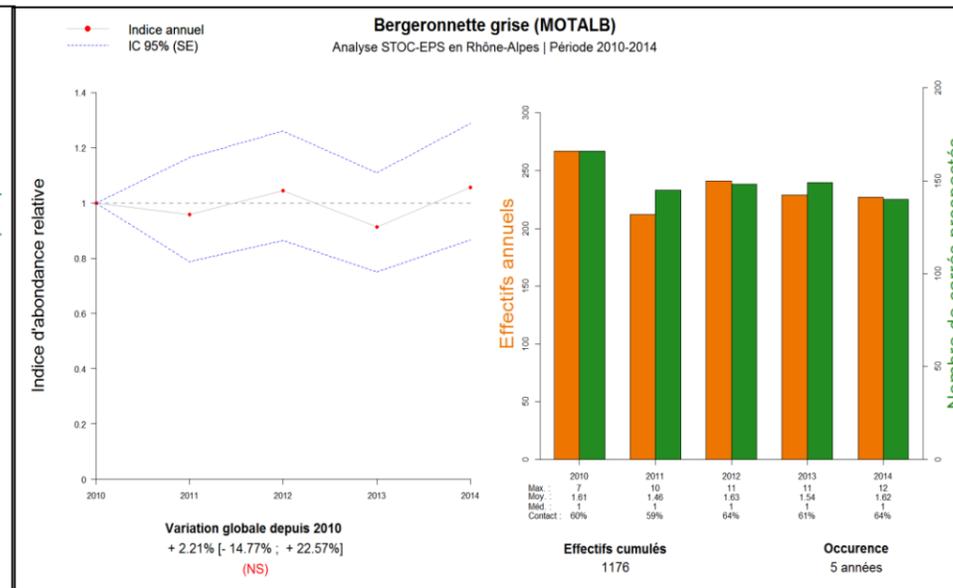
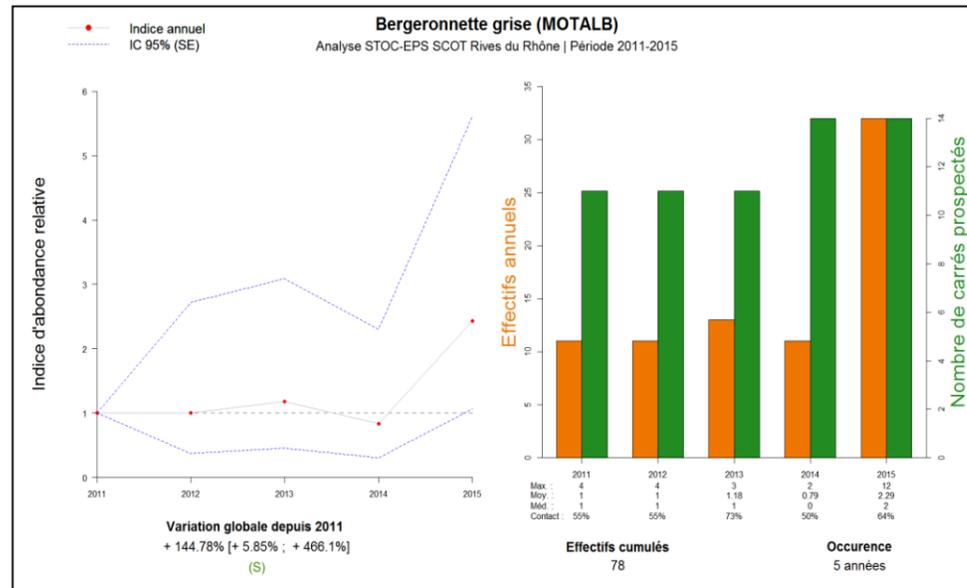


ESPECES NON RATTACHEES A UN CORTEGE

Cortège RA	Cortège France	Espèce	Variation	Effectifs cumulés
Aucun	Aucun	Bergeronnette grise	+144,78% [+466,1% ; +5,85%]	78

La Bergeronnette grise est un oiseau peu exigeant mais elle est généralement liée au minéral. Elle est par conséquent souvent observée en ville et est très présente en carrière ainsi que près des cours d'eau. Mais on peut aussi facilement la trouver près des fermes voire dans des clairières forestières.

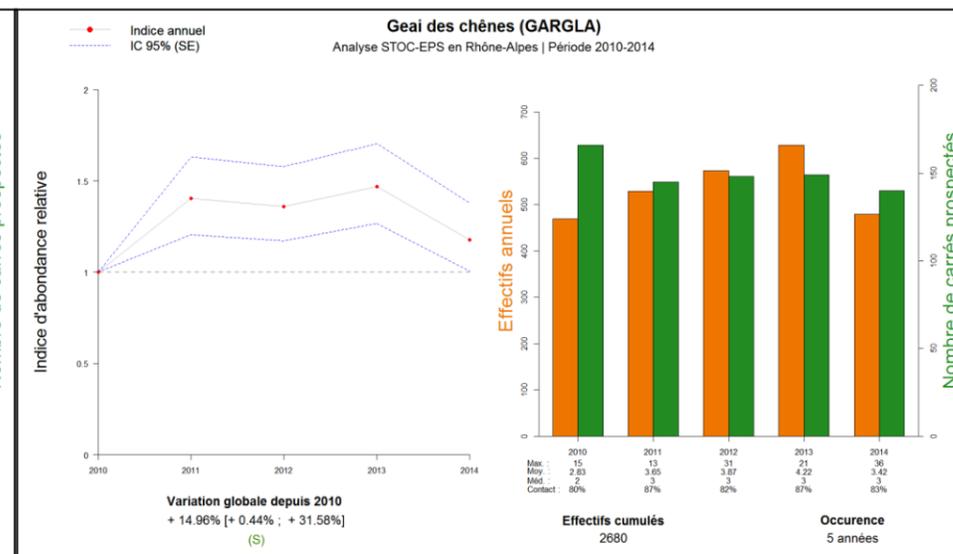
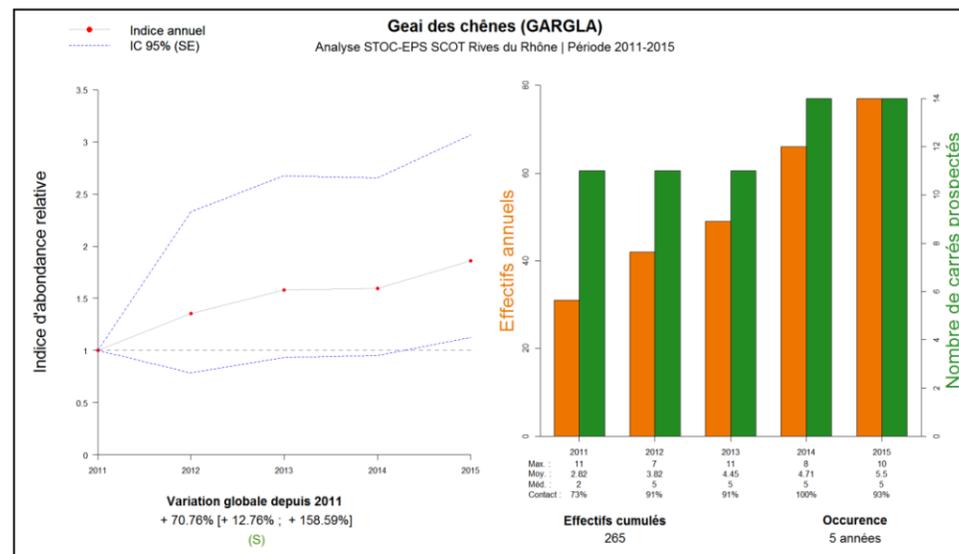
Sa capacité à s'adapter facilement au changement de milieu, ce qui explique sans doute sa tendance à l'augmentation depuis 2011 sur le territoire du SCOT.



Cortège RA	Cortège France	Espèce	Variation	Effectifs cumulés
	Généraliste	Geai des chênes	+70,76% [+158,59% ; +12,76%]	265

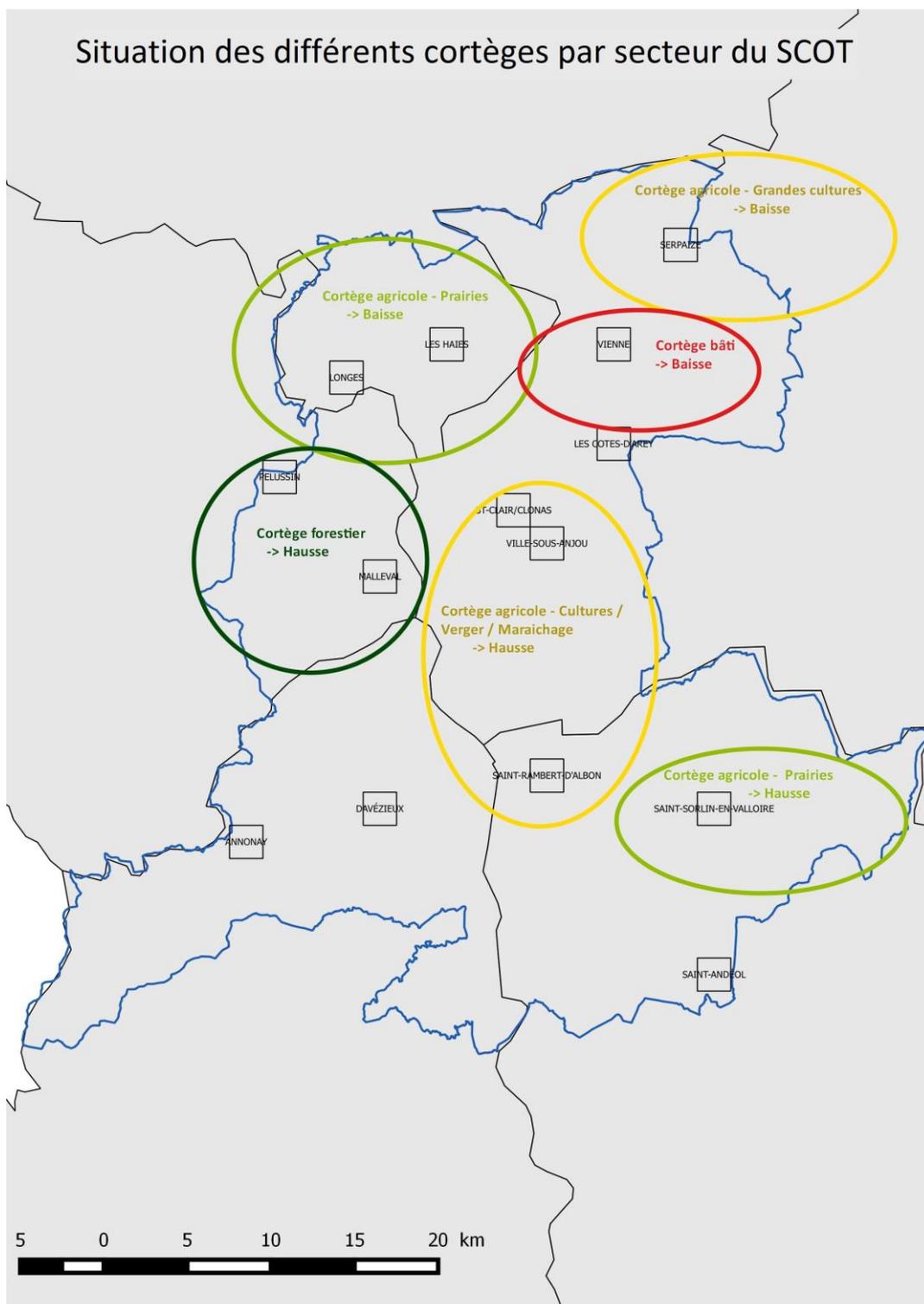
Bien qu'on l'associe logiquement à la forêt, le Geai des chênes est présent partout où l'on trouve des arbres, ce qui englobe aussi bien les bois que les haies bocagères ou les parcs urbains.

Ceci en fait une espèce adaptable qui supporte bien les changements de milieux, même importants, ce qui est probablement la raison de sa tendance à la hausse.



6.1. Situation par carré :

En analysant l'évolution des chiffres de l'abondance pour chacun des cortèges et sur chaque carré (en dehors des trois carrés intégrés au suivi en 2014, non compris dans cette analyse), et en croisant l'occupation du sol dominante des carrés et leur localisation géographique, plusieurs situations différentes apparaissent, résumées dans la carte ci-dessous.



Tout d'abord, en s'intéressant au cortège agricole, quatre situations apparaissent :

- Dans le Pilat Rhodanien, dominé par des prairies temporaires, autour des carrés de Longes et des Haies, l'abondance (toute relative) des espèces agricoles est en baisse sur la période d'étude. La présence plus clairsemée de haies comme sur le carré de Longes, ainsi que la conversion de prairies en cultures, comme observé sur Les Haies, pourraient être des raisons de cette régression. Néanmoins, cette analyse est à confirmer dans les prochaines années.
- Dans le nord de la Drôme, sur le carré de St-Sorlin-en-Valloire, où le contexte est également à dominante agricole prairiale, la tendance des espèces agricoles est à la hausse.
- Le nord des Balmes viennoises, dans le carré de Serpaize, dominé par des grandes cultures, voit une baisse des oiseaux agricoles, associé à un fort développement des lotissements ces 10 dernières années dans ce carré fortement urbanisé car situé en bordure de bourg.
- En revanche, pour les carrés situés au sud des Balmes viennoises (St-Clair/Clonas, Ville-sous-Anjou, St-Rambert d'Albon), où le paysage est essentiellement agricole (cultures, verger et maraîchage), l'abondance du cortège agricole a connu une hausse entre 2011 et 2015.

Cette abondance est largement plus marquée à St-Rambert d'Albon que dans les deux autres carrés où les espèces urbaines et généralistes obtiennent des chiffres équivalents (voire supérieurs dans le cas de Clonas/St-Clair).

Ensuite, le secteur du Pilat ligérien avec les carrés de Pélussin et Malleval indique une hausse des espèces forestières. Le carré de Pélussin est potentiellement concerné par la déprise agricole tandis que sur celui de Malleval, les friches et certains boisements sont progressivement défrichés par les viticulteurs. L'analyse de l'évolution des cortèges d'espèces prend donc tout son sens sur ce territoire sur lequel des modifications paysagères sont perceptibles sur des pas de temps court.

Enfin, le carré de Vienne, dominé lui par les milieux bâtis (urbain et suburbain) voit les espèces de ce même cortège régresser depuis 5 ans. Ceci pourrait être lié au développement de bâtiments plus récents et moins favorables aux oiseaux de ce cortège.

6.2. Comparaison avec les résultats issus des échelles régionale et nationale

Parmi toutes les espèces ayant fait l'objet d'analyses de tendances, seules 5 d'entre elles présentaient des variations d'effectifs significatives à la fois aux échelles du SCOT et régionale. Il s'agit de la Sittelle torchepot et du Troglodyte mignon pour le cortège forestier puis le Pigeon ramier, le Merle noir et la Mésange charbonnière qui sont tous les trois des espèces généralistes.

Espèce	Cortège	SCOT RR	Région
Sittelle d'Europe	Forestier	-67.78% [-80.74% ; -46.09%]	-32.07% [-42.13% ; -20.26%]
Troglodyte mignon	Forestier	+42.84% [+14.49% ; +78.21%]	+9.58% [+0.18% ; +19.86%]
Pigeon ramier	Généraliste	+29.73% [+3.25% ; +63.02%]	+14.21% [+4.76% ; +24.5%]
Mésange charbonnière	Généraliste	-20.4% [-35.41% ; -1.9%]	-15.64% [-20.99% ; -9.93%]
Merle noir	Généraliste	+32.65% [+15.05% ; +52.94%]	+6.13% [-0.01% ; +12.66%]

Les tendances obtenues couvrent la période 2011-2015 pour le SCOT et 2010-2014 pour la Région Rhône-Alpes, mais avec un suivi STOC-EPS plus ancien pour cette dernière. Dans tous les cas, les tendances (positive ou négative) pour ces 5 espèces sont les mêmes sur le SCOT et à l'échelle régionale. La principale différence entre les deux échelles est que la tendance est toujours plus forte à l'échelle du SCOT qu'à l'échelle régionale. Ceci ne signifie pas forcément que la hausse ou baisse d'abondance soit réellement plus forte au sein du SCOT mais plutôt que les chiffres sont lissés par le jeu de données plus grand pour la région que pour le SCOT.

7. Conclusion

Si les premiers résultats obtenus après 5 années de suivi permettent d'avoir quelques informations sur l'évolution des différents cortèges, ces chiffres sont à étoffer et à préciser dans l'avenir, ce type de protocole étant plus pertinent sur le long terme.

Ceci ramène aux avantages et inconvénients du programme STOC-EPS et notamment l'inconvénient temporel, qui nécessite un recul suffisant pour obtenir des tendances valables. Malgré le délai de 5 ans pour acquérir les premiers résultats, la poursuite du suivi permettra de les affiner et les fiabiliser.

8. Annexes

Le tableau ci-dessous liste les espèces contactées entre 2011 et 2015 avec les statuts de protection et de menace associés. Les espèces patrimoniales sont surlignées en jaune. On parle d'espèce patrimoniale pour des espèces qui cumulent des statuts juridiques forts et/ou sont menacés au regard des Listes rouges régionale et nationale.

Les statuts de vulnérabilité et biologique se lisent comme suit :

Liste rouge :

EN : en danger

VU : vulnérable

NT : quasi menacé (« Near Threatened »)

LC: Préoccupation mineure

DD: données insuffisantes

Statut biologique :

N : nicheur

M : migrateur

Nom Français	Nom scientifique	Protégé	Directive Oiseaux	Liste rouge		Espèce patrimoniale	Statut bio
				France	RA		
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	Oui		LC			N
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>			LC	VU	X	N
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Oui	Annexe I	LC	VU	X	N
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	Oui		LC		X	N
Bec-croisé des sapins	<i>Loxia curvirostra</i>	Oui		LC			M
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	Oui		LC			N
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	Oui		LC			N
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	Oui		LC	NT		N
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Oui	Annexe I	LC	NT	X	N

Nom Français	Nom scientifique	Protégé	Directive	Liste rouge		Espèce	Statut
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	Oui		LC		X	N
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Oui		VU			N
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	Oui		LC	VU	X	N
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	Oui		NT	VU	X	N
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	Oui	Annexe I	VU	EN	X	N
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	Oui		NT	EN	X	N
Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i>	Oui		LC			N
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	Oui	Annexe I	VU	EN	X	N
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Oui	Annexe I	VU	VU	X	N
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Oui	Annexe I	LC	VU	X	N
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	Oui		LC	NT		N
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>			LC	VU	X	N
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>			LC			N
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Oui		LC			N
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	Oui	Annexe I	LC	VU	X	N
Choucas des tours	<i>Coloeus monedula</i>			LC	NT		N
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	Oui		LC			N
Circaète Jean-le-blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	Oui	Annexe I	LC	NT	X	N
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>			LC			N
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>			LC			N
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	Oui		LC			N
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>		Annexe I	VU	VU	X	N
Courlis corlieu	<i>Numenius phaeopus</i>				VU		M
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Oui	Annexe I	LC		X	N
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	Oui		LC			N
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>			LC			N
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>			LC			N
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>			LC			N
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Oui		LC			N
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	Oui		LC			N
Faucon kobez	<i>Falco vespertinus</i>	Oui		NA b			M
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Oui	Annexe I	LC	VU	X	N
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Oui		LC			N
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	Oui		LC			N
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	Oui		NT	NT		N
Fauvette mélanocéphale	<i>Sylvia melanocephala</i>	Oui		LC		X	N
Fauvette passerinette	<i>Sylvia cantillans</i>	Oui		LC		X	N
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>			LC			N
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>			LC			N
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	Oui		VU		X	M
Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i>	Oui		LC		X	N
Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>	Oui	Annexe I	NT		X	M

Nom Français	Nom scientifique	Protégé	Directive	Liste rouge	Espèce	Statut
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	Oui		LC		N
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>			LC		N
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>			LC		N
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Oui		LC		N
Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	Oui		LC	VU	X
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	Oui		LC		N
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	Oui		LC	VU	X
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Oui		LC	EN	X
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	Oui		LC	EN	X
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	Oui		LC		N
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	Oui		VU		N
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	Oui		LC	VU	X
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	Oui		LC		N
Martinet à ventre blanc	<i>Tachymarptis melba</i>	Oui		LC		N
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	Oui		LC		N
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Oui	Annexe I	LC	VU	X
Merle noir	<i>Turdus merula</i>			LC		N
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	Oui		LC		N
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Oui		LC		N
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Oui		LC		N
Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>	Oui		LC		N
Mésange noire	<i>Periparus ater</i>	Oui		NT		N
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	Oui		LC		N
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Oui	Annexe I	LC		X
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Oui		LC	NT	N
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	Oui		NT	VU	X
Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	Oui	Annexe I	NT	VU	X
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>			LC		N
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	Oui		LC		N
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	Oui		LC		N
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	Oui	Annexe I	LC		X
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	Oui		LC		N
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>			LC	NT	N
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Oui	Annexe I	LC		X
Pigeon biset	<i>Columba livia</i>			EN		X
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>			LC	VU	X
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>			LC		N
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Oui		LC		N
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	Oui		LC		N
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	Oui		VU		M
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	Oui		LC	EN	X
Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	Oui		LC		N

Nom Français	Nom scientifique	Protégé	Directive	Liste rouge	Espèce	Statut
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Oui		NT		M
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Oui		VU	EN	X N
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Oui		LC		N
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	Oui		LC		N
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	Oui		LC		N
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Oui		LC		N
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Oui		LC		N
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Oui		LC		N
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Oui		LC		N
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	Oui		LC		N
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	Oui		LC		N
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	Oui		VU		X M
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	Oui		LC		N
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	Oui		NT		M
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>			LC	NT	X N
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>			LC		N
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	Oui		NT		M
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Oui		LC		N
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>			LC	EN	X N
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	Oui		LC		N